



# SCOT

du Pays Barrois

## Schéma de Cohérence Territoriale

**Pièce n°5 – Annexe 3**  
(Enquête publique)

**Justification des choix retenus**



Introduction	p.3
Principales conclusions du diagnostic	p.6
Explication des choix retenus pour construire le PAS	p.13
Explication des choix retenus pour construire le D00	p.32
Articulation avec les plans et programmes supérieurs	p.48
Indicateurs de suivi	p.55

# 1.Introduction



## Contexte réglementaire

L'article L.141-5 du code de l'urbanisme prévoit les dispositions suivantes :

Les annexes ont pour objet de présenter :

1° Le diagnostic du territoire, qui présente, notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilités, d'équipements et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agronomique, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique. En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes ;

2° L'évaluation environnementale prévue aux articles [L. 104-1](#) et suivants ;

3° La justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs ;

4° L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs ;

En complément, l'article L141-15 du Code de l'urbanisme précise que « Les annexes ont pour objet de présenter (...) la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs ». Ainsi, le volet « Justification des choix retenus » est partie intégrante des annexes du SCoT du Pays Barrois.

Ce volet est donc consacré aux explications des choix stratégiques opérés pour établir le contenu du Projet d'Aménagement stratégique (PAS) et sa déclinaison dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Ces choix intègrent les objectifs fondamentaux poursuivis par la planification urbaine et territoriale, découlent des besoins et enjeux dégagés par le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement et résultent de la volonté des élus de se doter d'un document ambitieux définissant les grandes orientations et la vision stratégique de l'avenir de leur territoire pour les vingt années à venir. Ces débats se sont également appuyés sur les ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux municipaux et communautaires, acteurs privés, entrepreneurs, etc.) ainsi que les échanges avec la population ayant eu lieu lors des différentes réunions publiques.

Ainsi, ces justifications viennent témoigner de la cohérence des choix réalisés entre les différentes pièces et temporalités du dossier de SCoT, facteur essentiel à la bonne réalisation du projet.

## Contexte de la révision : des changements multiscales à intégrer, une ambition à actualiser

Depuis son approbation en 2014, le SCoT du Pays Barrois a connu de nombreuses évolutions.

La première d'entre elles se situe dans **l'évolution de son périmètre**, avec le changement en 2017 de la carte intercommunale Meusienne faisant suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entrée en vigueur en 2015. Ce changement impacte la géographie du Pays Barrois, avec :

- Au Nord du territoire, la sortie du périmètre de 2014 de la CC Triaucourt - Vaubécourt (accueillant notamment la gare TGV Meuse) qui fusionne avec la CC Entre Air et Meuse ;
- Au Sud du territoire, la fusion des CC Saulx et Perthois, Haute-Saulx et Val d'Ornois pour former la CC des Portes de Meuse.

Dès lors, le SCoT n'est plus appliqué sur les 100 communes des 3 intercommunalités restantes : la CA Bar-le-Duc - Sud-Meuse, la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain, et la CC des Portes de Meuse.

La deuxième évolution majeure consiste en un **changement de paradigme à l'échelle nationale** dans la planification territoriale, portée par un ensemble d'évolutions réglementaires (loi APER, loi Climat et Résilience et objectifs ZEN et ZAN, etc.) visant des objectifs environnementaux ambitieux : limitation des émissions de gaz à effet de serre et anticiper les adaptations aux effets des changements climatiques, enrayer la perte de biodiversité et améliorer le fonctionnement écologique des milieux, limiter la consommation d'espaces naturels et réduire l'artificialisation des sols... La modification du SRADDET adopté en 2019, effectuée en parallèle de cette procédure de révision, vise notamment à intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience à l'échelle régionale.

La dernière évolution résulte quant à elle de **l'évaluation du SCoT de 2014** réalisée en 2020. Celle-ci a notamment fait apparaître une accentuation généralisée de la vacance du parc résidentiel sur le territoire ainsi qu'une dynamique démographique baissière, à rebours des objectifs énoncés dans le SCoT de 2014 qui avait pour ambition une reprise de la croissance démographique sur le territoire avec un gain projeté de 4 500 habitants à l'horizon 2030 combinée à une diminution de la vacance résidentielle.

- Le cumul de ces facteurs a mis en avant un besoin de révision du document SCoT pour intégrer les nouveaux enjeux territoriaux et législatifs :
- Intégrer un réalisme démographique et redéfinir des objectifs de production de logements adaptés aux problématiques locales (vacance résidentielle, PPPI, sous-occupation...)
  - Réinterroger la composition de l'armature urbaine ;
  - Produire un DAACL (obligatoire) ;
  - Définir des objectifs qui permettent des marges de manœuvre et d'adaptation du projet SCoT à l'échelle intercommunale (subsidiarité) ;
  - Intégrer la frugalité foncière au projet (intensité des usages, densité de logements, etc.) et aux contextes locaux ;
  - Définir une vision SCoT du développement économique ;
  - Adapter le SCoT pour prendre en compte les plans, programmes et schémas d'échelles supra comme infra-territoriales.

## 2. Principales conclusions du diagnostic



# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## La trajectoire de peuplement et les capacités d'accueil

### Données diagnostiques :

A mi-chemin entre Paris et Strasbourg mais isolé des grandes aires urbaines, le Pays Barrois s'inscrit dans la diagonale des faibles densités hexagonales. Seule la vallée de l'Ornain concentre des pôles urbains (Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois et surtout Bar-le-Duc), qui proposent une densité attractive de services et d'équipements. L'Ouest du territoire, sous l'influence de la périurbanisation de l'agglomération bragarde, dispose de sa propre dynamique. Des centralités de proximité permettent de compléter l'offre de services quotidiens sur le reste du territoire, même si celles-ci sont fragilisées par la dynamique démographique baissière constatée sur l'ensemble du Pays Barrois.

Cette déprise est en effet à l'œuvre depuis la fin des années 1980 et se combine à un vieillissement bifactoriel : des séniors qui restent sur le territoire et des jeunes qui en partent de plus en plus sans y revenir. Le solde naturel est ainsi devenu négatif pour la première fois sur la période 2014-2020 et ne compense plus le solde migratoire historiquement défavorable. Cette déprise accentue les problématiques liées à la vacance résidentielle qui s'accroît, avec un parc vieillissant, sous-occupé et qui se dégrade en raison d'un marché atone et de mécanismes de rétention foncière et immobilière multifactorielles à l'œuvre sur le territoire. L'inadaptation de l'offre de logements face à la demande, notamment celle émanant des jeunes publics, est en effet un sujet récurrent dans les discussions.

Les solutions de mobilité du territoire font de la même façon figure d'enjeu majeur sur le territoire à dominante rurale : les liaisons ferroviaires existantes constituent un point d'appui sur lequel les collectivités s'appuient pour relier les polarités voisines (Reims, Nancy, Vitry-le-François et même Paris via la gare TGV Meuse), principalement depuis la centralité de Bar-le-Duc. Les solutions agiles de mobilité partagée (covoiturage, transports à la demande) complètent l'offre de transports collectifs du TUB, mais le renforcement de l'offre de mobilités demeure un objectif principal qui dépasse les limites territoriales et fait l'objet d'une coopération inter-PETR.

### Questions prospectives :

- Dans une dynamique démographique atone mais en recomposition interne (vieillesse), l'armature de services / commerces / équipements dispose de peu de capacités pour évoluer (augmentation de l'offre limitée), ce qui interroge **les cohésions et complémentarités territoriales au sein du SCoT** (armature urbaine), **avec les territoires alentours** et les **solutions de mobilités** et de déplacements déployées / à déployer.
- Face aux perspectives démographiques, **les leviers de l'attractivité sont à interroger et inventer** : Quel développement ? Pour qui ? Comment ?
- Face à un parc de logements ancien et confronté à des problématiques de réhabilitation et d'adaptation majeures par rapport aux besoins des habitants, la stratégie en matière de production de logements **devra trouver l'équilibre entre actions sur le parc existant** (rénovation / réhabilitation) **et production neuve** (localisation, ampleur).

# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques

### Données diagnostiques :

L'organisation économique du Pays Barrois est héritée des installations d'époque moderne tant industrielles qu'administratives.

Même si ce modèle présente des fragilités, il repose sur quelques fleurons industriels au fort ancrage local (Arcelor Mittal, Essilor, Evobus ...) et à la concentration des administrations et services publics, recrutant sur un marché de l'emploi restreint et bénéficiant à un large bassin Sud Meuse. L'industrie (transport, métallurgie, industries manufacturières, textile) représente ainsi 18% de l'emploi total du territoire. Le secteur des services est lui aussi bien représenté, notamment avec les services décentralisés de la préfecture Barisienne et les services de santé et de soin. L'agriculture reste enfin un secteur structurant du territoire, en raison du caractère majoritairement rural du territoire (53% des sols du Pays Barrois sont des terres agricoles) et de son interconnexion avec les filières agro-alimentaires des territoires voisins qui servent de débouchés aux productions céréalières et laitières locales.

Ce tissu économique est lui aussi fragilisé par la baisse démographique du territoire : le manque de main d'œuvre disponible (en raison d'un taux de chômage faible et d'actifs de moins en moins nombreux) crée des tensions sur certains secteurs de métiers du territoire. Le territoire perd aussi de l'attractivité auprès des jeunes actifs (jeunes diplômés, stagiaires, apprentis...) qui sont notamment confrontés aux manques d'opportunités de logements et à des difficultés d'accès aux entreprises.

L'armature commerciale du territoire se maintient malgré le déclin démographique. En matière de logistique commerciale : le Pays Barrois ne présente pas de besoin en équipement logistique structurant, du fait de son éloignement aux grands axes routiers. En revanche, la logistique commerciale s'appuie sur des points de retrait de proximité et dépend donc du maintien des commerces qui les accueillent.

Enfin, les atouts touristiques du territoire qui peuvent contribuer au renforcement de son attractivité se heurtent aux manques d'hébergement et à certaine confidentialité de l'offre globale.

### Questions prospectives :

- Face au constant renouvellement des appareils productifs et de recomposition de l'organisation territoriale des administrations (publiques comme privées), la population active barroise doit pouvoir disposer d'opportunités professionnelles (formation initiale et continue) et d'aménités (services, équipements) suffisantes pour pérenniser les établissements en place. Aussi, **quelles ambitions en matière d'offre de formation et d'accompagnement des actifs comme des entreprises locales ?**
- Alors qu'il pourrait apparaître comme un territoire éloigné des flux nationaux, **le Pays Barrois est intégré aux réseaux** régionaux (COREST Grand Est, établissements économiques de Firmes multinationales) et locaux (Vitry / Saint-Dizier / Bar-le-Duc), et **dispose d'atouts à valoriser sur le long terme** : réalisation du projet Cigéo, traversée par le réseau routier national (gratuité) pour des collaborations avec les territoires voisins.
- Les acteurs du tourisme du Pays Barrois se structurent pour valoriser les richesses locales, **véritables opportunités pour le développement d'une filière économique locale** : patrimoines bâtis remarquables comme vernaculaires – toutes époques-, ou paysagers, offre culturelle et sportive. Quelle stratégie touristique et quelle place dans le projet d'aménagement du SCoT ?

# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces

### Données diagnostiques :

La qualité de l'eau est moyenne à médiocre, et les perspectives d'évolution sont pessimistes avec l'apparition de nouveaux polluants. Les prélèvements sont importants, et globalement en baisse. L'hydromorphologie est altérée, impactant la fonctionnalité des continuités écologiques et le rôle des milieux humides (biodiversité, gestion des risques). Les risques naturels les plus forts sont circonscrits aux espaces de vallée (inondation, mouvement de terrain), et au secteur de la COPARY (affleurement de la nappe ainsi que retrait gonflement des argiles). Les risques technologiques sont peu nombreux (hors ICPE – installations agricoles), avec une inconnue, le projet CIGEO sur le sud Meuse.

Le Pays Barrois dispose de potentiels importants pour l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables (ensemble du mix), en accueille déjà, porte de nombreux projets, laissant pressentir des impacts paysagers (covisibilité), notamment dans la moitié Sud et sur les sites remarquables (forêt communale de Mornay, forêts domaniales de Ligny-en-Barrois ou de Commercy, site de la Vallée de la Saulx).

Dans la vallée de l'Ornain, la localisation en entrée de ville de projets énergétiques peut également contribuer à la dépréciation des paysages de transition rural/urbain.

Le Pays Barrois dispose d'une richesse patrimoniale diversifiée : bâtie (de l'Antiquité à l'époque industrielle), paysagère (site inscrit de la Vallée de la Saulx), faisant l'objet de démarches de valorisation diverses (Bar-le-Duc, Ville d'Art et d'Histoire, Plus beaux détours de France ; Ligny, village étape), mémoriel (Grande Guerre, Voie Sacrée).

Le paysage vernaculaire meusien est également très prégnant : forte présence des boisements et des forêts (témoignant de la côte de Bar, contrefort calcaire du Bassin parisien), ferme meusienne (patrimoine bâti) et revêt des enjeux spécifiques (valorisation, changement de destination, adaptation énergétique).

La lecture des villages du Pays Barrois se distingue en 2 typologies :

- Les villages rue le long des axes de circulations, de manière linéaire es plateaux, en partie nord-ouest et sud-ouest du Pays Barrois.
- Les villages tas implantés en chapelet en fond de vallée, le long des cours d'eau, en creux de méandre entre Ornain et Saulx.

La lecture des seuils entre paysage construit et paysage naturel agricole révèle deux typologies d'entrées de ville et village :

- Des entrées de ville et village donnant sur des constructions récentes, réparties de manière diffuse
- Une alternance de zones d'activité et de logements récents concentrés sur l'Ornain

Au niveau de l'artificialisation de sols, ce sont plus de 310 ha de territoires qui ont été artificialisés entre 2010 et 2021, avec un impact majoritairement sur les espaces agricoles. L'extension des espaces artificialisés s'est concentrée dans la vallée de l'Ornain, au droit des pôles urbains principaux, et du site de Cigéo. Le Pays Barrois est donc peu concerné par le mitage des espaces les plus ruraux.

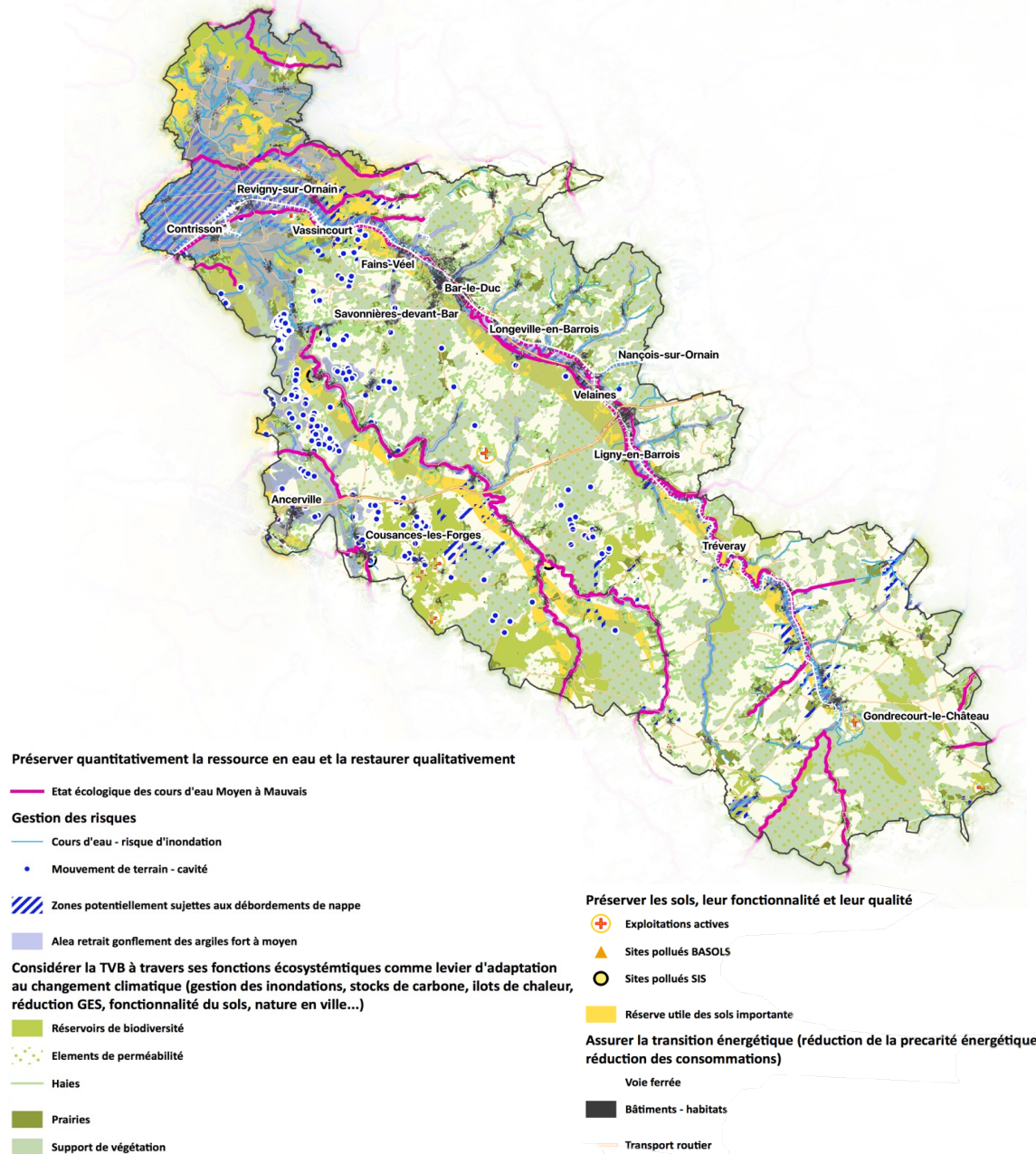
Le territoire bénéficie enfin d'un couvert forestier bien développé, même si celui-ci est exposé aux effets induits par le changement climatique.

# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces

### Enjeux globaux transversaux :

- Une préservation des sols à travers une gestion durable des espaces forestiers influençant directement les stocks de carbone. **Les flux de carbone tendent vers une neutralité du territoire.**
- Une amélioration de la qualité de l'eau **mais la modification du cycle de l'eau et la raréfaction de la ressource tendent** à dégrader sa qualité.
- Un **questionnement des usages de l'eau** : l'assèchement des sols pourra induire une augmentation des prélèvements pour l'irrigation.
- Une **gestion des risques directement sous l'influence du changement climatique** : inondation, mouvements de terrain (cavité, mouvements divers et retrait gonflement des argiles). Les risques pourront s'accroître en intensité.
- Un **appauvrissement de la biodiversité**, de sa diversité et donc du rôle induit par ces espaces en raison d'une mutation des espèces locales végétales notamment celles composant les espaces forestiers (forte sensibilité face aux variations climatiques)
- Une prise en compte des **pollutions lumineuses** répondant à la fois à des enjeux de préservation de la trame noire mais également à la réduction des consommations d'énergie.
- Une **qualité de l'air sous l'influence de polluants** directement dépendant de l'agriculture, des mobilités et de l'habitat.



# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces

### Questionnements prospectifs :

- Comment assurer un développement respectueux de la qualité environnementale, paysagère et de l'identité du territoire, et qui limite l'étalement ?
- Comment valoriser le patrimoine urbain traditionnel et ses atouts (touristique, historique, résidentiel) ?
- Quels leviers activer pour préserver la ressource en eau, qu'elle soit de surface ou souterraine ?
- Comment s'assurer du maintien de la trame verte et bleue (voire noire), atout fondamental du territoire ?
- Comment concilier énergies renouvelables et qualité paysagère ?
- Quelles adaptations envisager face au changement climatique (événements extrêmes, îlots de chaleur, risques, santé etc.)
- Comment concilier les projets de renaturation et le passé industriel du territoire, qui a laissé de nombreux sols pollués ?

# Enjeux issus du diagnostic et de l'EIE

## Synthèse des enjeux du diagnostic : la trajectoire engagée

L'organisation urbaine du Pays Barrois est héritée et conditionnée par le site naturel dans lequel il prend place. Situé sur les contreforts boisés du Bassin parisien, il s'appuie sur 2 vallées, de l'Ornain et de la Saulx, dans lesquelles se sont concentrées les occupations humaines.

La Vallée de l'Ornain constitue la colonne vertébrale du territoire, concentrant infrastructures de transport (fer, route, fluvestre), installations humaines (industries, villes et villages) depuis Revigny-sur-Ornain jusqu'à Gondrecourt-le-Château, en passant par les deux principales villes, Bar-le-Duc, préfecture de la Meuse, et Ligny-en-Barrois. La Vallée de la Saulx, anciennement industrielle (ameublement, métallurgie) est aussi un haut lieu du patrimoine Renaissance (villages, bâtisses), naturel et paysage (site classé).

En revanche, s'il se situe à mi-chemin entre Paris et Strasbourg, le Pays Barrois prend place dans un secteur relativement isolé du territoire national, tangenté par les dessertes autoroutières, et éloigné de l'influence des aires métropolitaines. La baisse de la population est engagée depuis les années 1960, et produit ses effets sur le territoire, dans un espace du Grand Est où les acteurs locaux se mobilisent pour engager de nouvelles dynamiques.

Des questionnements émergent alors, sur différents plans :

**Résidentiel** : le parc de logements, caractérisé par des bâtis anciens, de grande taille, à forte valeur patrimoniale, présente une inadéquation croissante (vacance élevée, passoire énergétique, parc potentiellement indigne). Dans un contexte de marché immobilier détendu, l'adaptation de l'offre de logements est percutée par l'enjeu d'investissements élevés dans un contexte de ressources (privée et publique) limitées. Les faibles densités humaines de certains secteurs du Pays Barrois (les secteurs les moins denses au Sud notamment) interpellent également les solutions en matière de mobilité pour limiter l'usage de la voiture individuelle au quotidien ;

**Social** : le vieillissement accéléré de la population fait émerger des besoins en matière de logements (adaptation, sous-occupation), d'hébergement (établissements spécialisés) et de services à la personne. L'attractivité auprès des jeunes, notamment actifs, est donc un enjeu majeur pour ralentir ce phénomène et répondre aux besoins de fonctionnement du tissu économique local ;

**Économique** : le Pays Barrois accueille des pépites industrielles (Daimler EvoBus, ArcelorMittal, Essilor, Bergère de France) comme de grands établissements du secteur public ou de l'économie sociale et solidaire. Dans un marché de l'emploi relativement restreint, la dynamique démographique baissière contraint les possibilités de développement des établissements économiques, faute de main d'œuvre disponible. Le défi énergétique et climatique appelle également des adaptations, déjà en marche, de l'appareil productif. Enfin, les besoins et effets de la phase travaux du projet Cigéo sont à intégrer aux réflexions ;

**Environnemental** : si le territoire présente des atouts en termes de cadre de vie et de milieux naturels, concentrés notamment dans les vallées (cours d'eau et milieux humides associés) et sur les plateaux (massifs boisés), il doit faire face à des enjeux d'exposition aux risques naturels et technologiques dans ces espaces de concentration des aléas. En outre, ces derniers sont appelés à se renforcer sous l'effet du dérèglement climatique (sécheresse, étiage, inondation). Les milieux naturels sont soumis aux pressions anthropiques et la ressource en eau, si elle présente un bon niveau de disponibilité, est de qualité moyenne à médiocre, avec des enjeux de conflit d'usage en période estivale.

# 3. Explication des choix retenus pour construire le PAS



## Explication de la méthode de travail sur les scénarios prospectifs

Le travail sous la forme de scénarios est un exercice de prospective territoriale pour susciter débat et prises de position de la part des élus quant au devenir du territoire SCoT. L'exercice des scénarios ne vise pas à choisir un des scénarios, mais de nourrir un débat conduisant à mettre en évidence l'ambition pour le projet de territoire mais aussi les craintes et points de vigilance à prendre en compte. Il concourt à définir le scénario de référence, socle du pas.

Enfin, les scénarios ne sont pas quantifiés ; ils expriment une vision et modèle de développement.

Les scénarios sont construits à partir de variables motrices du territoire.

Des hypothèses d'évolutions de ces variables permettent d'obtenir des scénarios prospectifs probables et réalistes, tous envisageables mais pas cumulatifs.

Le scénario de référence intègrera des **objectifs invariants**, c'est-à-dire à inclure quelle que soit l'ambition choisie par les élus : la prise en compte des risques, la préservation des continuités écologiques, le développement humain, la maîtrise de l'artificialisation de l'espace, etc.

NB : L'objectif d'un travail par scénario prospectif contrasté est de faire se positionner les acteurs du territoire sur leur ambitions et leurs choix, ce qu'ils souhaitent pour celui-ci, ce qu'ils rejettent et ce qu'ils peuvent accepter par adaptation locale.

Les débats sur les scénarios sont qualitatifs et non quantitatifs, car l'approche chiffrée présente l'écueil d'être trop partielle et ne constitue pas un choix en tant que tel.

Les **invariants** :

- Le **Zéro Artificialisation Nette** à horizon 2050 et sa déclinaison (SRADDET Grand Est) raréfaction de la ressource foncière ;
- Le **Zéro Emission Nette** à horizon 2050, et sa déclinaison (SRADDET Grand Est, PCAET du Pays Barrois) - décarbonation notamment des mobilités, augmentation des coûts d'énergie ;
- L'accélération en matière de **production d'énergies renouvelables** : quel(s) impact(s) sur le territoire : ses paysages ? ses activités touristiques, ses activités agricoles ?
- Les **effets du dérèglement climatique** sur les occupations humaines, sur les espaces et les milieux ;
- L'évolution des **modes de consommation** et de **maillage des services / équipements publics** : numérisation, dématérialisation, etc.
- Le projet **Cigéo – phase travaux** (sur la période du SCoT) et les infrastructures liées (voies ferrées, adaptation du gabarit routier, etc.) et Parc Innov
- Le **contournement RN135** (Velaines)
- La **V52**, projet touristique structurant du Pays Barrois
- L'entrée en phase opérationnelle des programmes **Action de Cœur de Ville** (Bar-le-Duc) et **Petites Villes de Demain** (Revigny / Ligny-en-Barrois) + **Villages d'avenir** (Tronville-en-Barrois, Vassincourt / Val d'Ornain / Chardogne, Gondrecourt-le-Château, Ancerville).

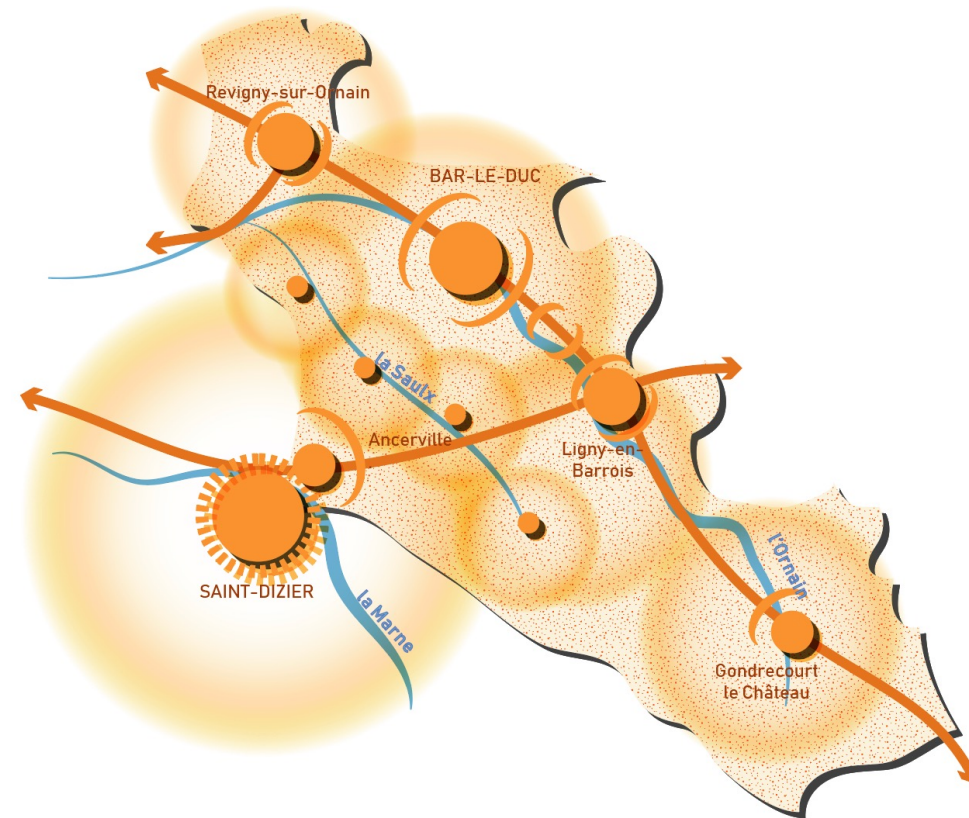
## ESPRIT DU SCÉNARIO

Dans 20 ans, le Pays Barrois mise sur les valeurs de **l'authenticité, de la qualité de vie et de la proximité** via la poursuite de la redynamisation et le renforcement de son offre territoriale, avec des bassins d'équipements complets sur l'offre quotidienne. L'organisation de la **vie quotidienne d'hyperproximité** contribue au renforcement du lien social, de la solidarité et à la diminution des déplacements contraints. Des Liens de dépendance demeurent entre le Pays Barrois et Saint-Dizier (pôle d'équipement structurant).

L'intensification des usages à l'échelle de ces bassins d'hyperproximité contribue au **renforcement de la dorsale urbaine du Pays Barrois, sur tout son linéaire**, depuis Revigny-sur-Ornain jusqu'à Gondrecourt qui assoit son rayonnement sur le Sud Barrois en appui d'une montée en gamme en matière d'équipements et de services, et **de la dorsale patrimoniale, de la Vallée de la Saulx** (Dammarié-sur-Saulx <-> Trémont-sur-Saulx / Robert-Espagne), écrin qualitatif à proximité des pôles urbains.

**Sa capacité d'accueil est diffuse mais intense**, en appui d'un urbanisme adapté aux enjeux de chacun de ses secteurs (savoir-faire en matière d'écoconstruction), et s'appuie sur efforts importants en matière de résorption de la vacance, de dédensification, de réhabilitation et de changement comme d'intensification des usages des patrimoines bâtis patrimoniaux (fermes meusiennes notamment).

## SCHÉMA DE PRINCIPE DU SCÉNARIO



## DÉCLINAISON PAR VARIABLES MOTRICES

### Habitat & peuplement

- Offre diffuse mais intense.
- Effort important de renouvellement dans tous les espaces, diversification résidentielle, remobilisation de la vacance dans les centralités des bourgs centres.

### Équipements, services, mobilités

- Force de la proximité - réseau de villages et de bourgs complémentaires à Bar-le-Duc / Ligny / Revigny + Renforcement de l'offre de Gondrecourt-le-Château.
- investissements publics importants pour maintenir l'offre marchande au plus près des habitants.
- Mobilités décarbonées et organisées à l'échelle des micro-bassins de vie - itinéraires doux, services publics ambulants.

### Développement économique

- Renforcement du tissu artisanal et petites unités de production.
- Valorisation des productions alimentaires locales sur l'ensemble de la chaîne, de la production (petites unités de production) à la consommation (marché de producteurs / vente directe).

### Cadre de vie et énergie

- Patrimonialisation et modernisation des bâtis emblématiques.
- Rénovation énergétique d'une large partie du parc résidentiel et production énergétique diffuse voire individualisée.
- Projets d'installations de production d'ENR qualitatifs intégrés au paysage et en renouvellement :
- Traitement qualitatif des abords de la RN135 et des franges urbaines des agglomérations de Bar-le-Duc / Ligny-en-Barrois et de St-Dizier

### Tourisme

- Développement du tourisme vert en appui de la valorisation du patrimoine architectural et naturel, des itinéraires doux, et de services associés.
- Appui à des projets d'hébergements insolites ou de gîtes dans le diffus

## Les scénarios prospectifs – présentation détaillée et analyse

Nom du scénario	INTÉRÊTS SOULEVÉS DU SCÉNARIO	RISQUES PRÉVISIBLES ET LIMITES DU SCÉNARIO
<b>SCÉNARIO 1 « LE CHAPELET »</b>	<p>Ce scénario propose une vision d'évolution du territoire basée sur la redistribution de l'offre de service sur l'ensemble des villes et villages du territoire. Il vise à exploiter de manière équilibrée les potentialités des polarités, en développant des écosystèmes en réseau pour valoriser les opportunités de situation. Un accent particulier est posé sur le développement de la santé, domaine qui est déjà bien implanté sur le territoire, avec une logique de répartition qui confère un atout au territoire du Pays Barrois. Ce scénario présente une structure équilibrée dans le Nord, mais reconnaît une densité insuffisante dans le Sud.</p> <p>L'un des principaux atouts de ce scénario est qu'il vise l'amélioration de la qualité de vie, par l'optimisation des réseaux et le renforcement de la proximité. En ce sens, il mise également sur la valorisation et la préservation du cadre de vie. Il favorise l'identité locale du territoire (authenticité, calme, chasse, paysage) et stimule l'offre touristique locale. C'est un scénario qui est ressenti comme rassurant par les participants car proche de la ligne directrice du SCoT actuel et apparaît comme le scénario dit « au fil de l'eau ».</p>	<p>Ce scénario présente des limites. Il cloisonne les grands axes et en délaisse d'autres qui paraissent indispensables aux yeux d'une partie des participants : la vallée de la Saulx insuffisamment valorisée, la RD 960 et la liaison Bar-Le-Duc/Saint-Dizier. Il apparaît que ce scénario puisse présenter le risque de faire d'une partie du territoire « le péri-urbain de Saint-Dizier », ce qui impliquerait un renoncement de l'autonomie et une perte d'identité du territoire. L'approche du renouvellement de l'habitat par la densification des tissus bâtis semble également peu cohérente avec la population en baisse sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Afin de mettre en œuvre ce scénario, il serait nécessaire de mettre l'accent sur la mobilité collective au sein de la vallée de la Saulx mais également de trouver un juste équilibre entre préservation et destruction/transformation des tissus bâtis existants.</p> <p>Enfin, ce scénario repose uniquement sur l'économie de proximité, sans identifier de centralité forte et ne propose pas de réelle complémentarité entre les chapelets de polarités.</p>



### DÉCLINAISON PAR VARIABLES MOTRICES

#### Habitat & peuplement

- Diversification de l'offre résidentielle et spécialisation territoriale : renouvellement et frugalité foncière des espaces les mieux desservis
- Report modal sur des modes de déplacements capacitaires et décarbonés.
- Phase chantier de Cigéo >> réhabilitation et modernisation du parc du tripole du Sud Barrois (hébergement, sortie de la vacance).

#### Équipements, services, mobilités

- Montée en gamme de l'offre territoriale à Bar-le-Duc et pôles relais.
- Mobilités organisées pour renforcer les liens au sein des triangles Bar-le-Duc / St-Dizier / Vitry-le-François et vallée de l'Ornain / RN4 / RD635.
- Portes du territoire = pôles de mobilité (entrées / sorties massifiées) : gares de Bar-le-Duc, de Revigny-sur-Ornain et de Nançois, hub RN4 à Ligny-en-Barrois et à Ancerville.

#### Développement économique

- Renforcement et renouvellement industriel (projet Cigéo / Parc'Innov, ArcelorMittal et Evobus par ex.) + opportunité pour l'accueil de nouvelles entreprises et le confortement de l'existant.
- Effet d'entraînement des démarches partenariales régionales et nationales (innovation, numérique, décarbonation). ESS comme marché de l'emploi attractif pour le service à la personne / le soutien.

- Bonne connexion permet le développement du télétravail.

#### Cadre de vie et énergie

- Valorisation des espaces artificialisés non bâtis excentrés des axes de desserte pour le mix énergétique ou pour de la renaturation pour contrebalancer les développements au sein des triangles.
- Préservation et renforcement des coupures d'urbanisation le long des axes cadre de vie à forte tonalité rurale et continuités écologiques.
- Densification des bourgs centres contrebalancée par une forte végétalisation des espaces publics.

#### Tourisme

- Emergence d'un tourisme d'affaires (Cigéo et autres sites) + tourisme de passage
- Développement d'une offre d'hébergement touristique professionnel de capacité d'accueil suffisante.
- Affirmation de sa place dans l'offre régionale de plus grande ampleur, à l'articulation des grands attracteurs voisins.

# Les scénarios prospectifs – présentation détaillée et analyse

Nom du scénario	INTÉRÊTS SOULEVÉS DU SCÉNARIO	RISQUES PRÉVISIBLES ET LIMITES DU SCÉNARIO
<b>SCÉNARIO 2 « LES TRIANGLES »</b>	<p>Ce scénario propose une vision d'évolution du territoire qui prend pleinement en compte le projet Cigéo et qui s'organise autour de plusieurs groupements en trinômes de polarités. En s'appuyant sur le projet Cigéo, ce scénario valorise le Sud du Pays Barrois en veillant à s'appuyer sur l'opportunité que va offrir Cigéo sur le plan économique.</p> <p>Ce projet amènera dans ce scénario des développements autour de l'habitat, des effectifs scolaires, des dispositifs pour la garde d'enfants ainsi que de nouveaux commerces et services (notion d'attractivité des villes et villages). Il valorise également les réseaux d'entreprises et prévoit une montée en capacité des transports en commun dans le Sud autour de Cigéo.</p> <p>Sur le reste du territoire, « les triangles » accompagnent les dynamiques actuelles, notamment avec le triangle Nord. Ce scénario s'ouvre sur des polarités extraterritoriales intéressantes comme Commercy et Joinville, permettant d'assurer une meilleure cohérence géographique et d'améliorer les liaisons existantes. De plus, Il permet de réinjecter de la « proximité » entre les pôles principaux et les villes et villages intermédiaires, en s'appuyant sur les principaux axes de mobilités.</p>	<p>Ce scénario présente des limites. Il repose probablement trop sur le site Cigéo et certains trios de polarités (triangles) semblent déséquilibrés : l'un d'eux accorderait « trop de poids » à Saint-Dizier rendant le territoire dépendant envers cette polarité extérieure.</p> <p>De plus, il est rappelé que l'idée des triangles (dans le cadre de l'Entente), est une idée qui a émergé il y a déjà une vingtaine à trentaine d'années et qui, selon les participants, n'a pas fonctionné ou qui n'a jamais été concrétisée. Cette organisation porte donc une image négative.</p> <p>Enfin, ce scénario implique un renoncement au trio de polarités déjà en place (Joinville-Ligny-Gondrecourt) et qui semble fonctionner, ou du moins semble plus pertinent.</p>

## ESPRIT DU SCENARIO

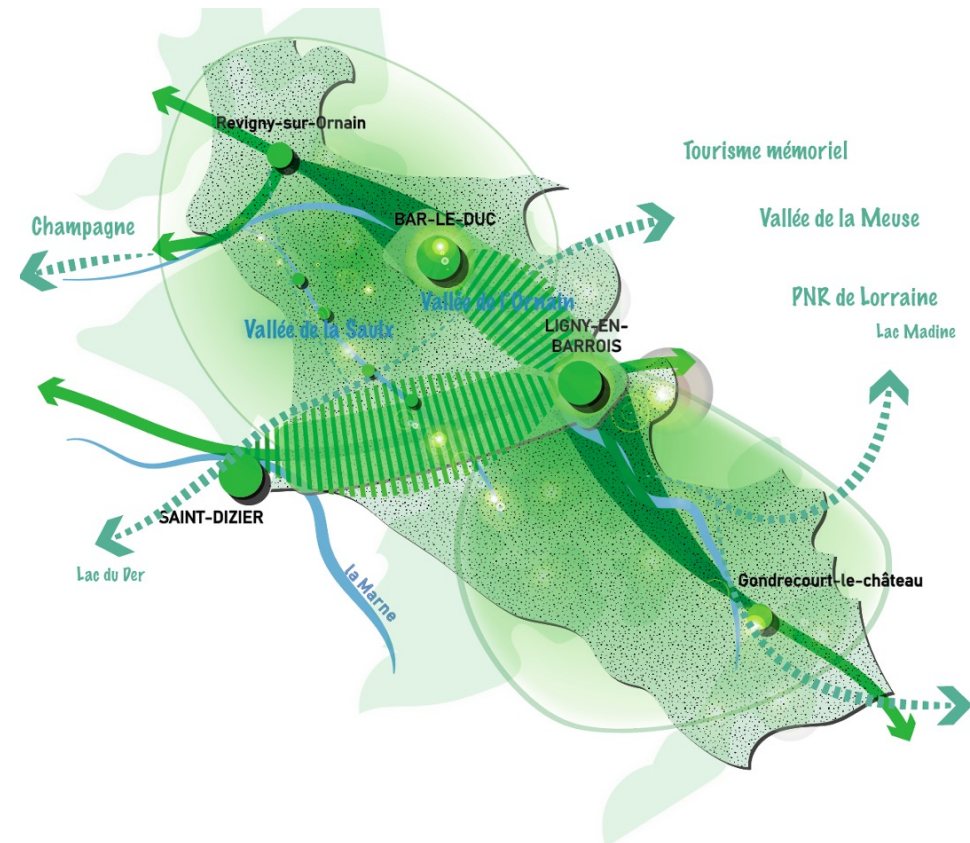
Dans 20 ans, **le Pays Barrois recentre son développement sur le cœur de la vallée de l'Ornain, entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois**, les deux pôles principaux du territoire, et renforce les complémentarités entre le Nord et le Sud. Ces deux villes concentrent les efforts et les investissements et contribuent à renouveler l'image du Pays Barrois (valorisation touristique et résidentielle).

**Ligny-en-Barrois**, à la croisée des routes nationales, **devient le pivot** de l'armature urbaine du Pays, et la capitale du Sud du Pays Barrois.

Des bassins de mobilités s'organisent : depuis Gondrecourt-le-Château, l'offre de mobilité monte en capacité vers Ligny ; depuis Revigny-sur-Ornain vers Bar-le-Duc, et leurs offres respectives de services locaux et d'équipements se maintiennent. L'influence de Saint-Dizier est mise à distance par rayonnement du bipôle.

Enfin, il tire parti de l'attractivité de son cadre de vie pour poursuivre les **dynamiques de renouvellement urbain intense**. L'agriculture, l'industrie et le tourisme participent à cette ambition au travers d'une adaptation aux enjeux fonciers et climatiques

## SCHÉMA DE PRINCIPE DU SCÉNARIO



### DÉCLINAISON PAR VARIABLES MOTRICES

#### Habitat & peuplement

- Diversification résidentielle portée par les centralités urbaines du Nord Barrois - d'opérations intenses de renouvellement et de réhabilitation de leurs tissus bâtis existants pour une proximité emplois / offre résidentielle nouvelle, afin d'accompagner les besoins de logements des employés.
- Extensions denses, intenses et connectées au cœur de bourg ou de ville et les secteurs les mieux desservis (RN135/ RN4) / Développement des espaces ruraux en intensification.
- Patrimonialisation des bâtis et du cadre de vie permet l'accueil de population aux modes de vie et de travail hybride

#### Équipements, services, mobilités

- Armature territoriale forte structurée sur le cœur de vallée de l'Ornain.
- Montée en gamme en termes d'équipements structurants à Ligny-en-Barrois + émergence de 2 grands bassins de vie, structurés respectivement par des complémentarités Revigny / Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois / Gondrecourt-le-Château (offre de mobilité qui assure le rabattement sur les 2 pôles).
- Dimension de proximité : dans les villages les mieux dotés.

#### Développement économique

- Complémentarité de l'offre emplois + formations entre les 2 bassins de vie - spécificités locales (filière bois, ortie, grandes cultures, industrie manufacturière / métallurgie, ESS, services), en renouvelant les espaces les mieux connectés

(embranchement fer / canal),+ extensions mesurées sur les 2 pôles.

- Stabilisation et renouvellement de l'offre commerciale.

#### Cadre de vie et énergie

- Exigences environnementales et paysagères fortes, en particulier sur le cœur de la Vallée de l'Ornain et aux abords de l'axe RN4.
- Déploiement des projets ENR en dehors des espaces patrimoniaux, sur les plateaux agricoles + exigence d'insertion dans le grand et le petit paysage de proximité.

#### Tourisme

- Développement de la capacité d'accueil sur les 2 pôles du territoire, par la diversification des clientèles : d'affaires (dév éco), de destination (culture, patrimoine, loisirs, gastronomie) + hébergements insolites / de bien-être >>> restauration du patrimoine local (fermes meusiennes, bâtisses Renaissance) dans la Vallée de la Saulx, dans les bourgs centres sur les plateaux boisés.
- Valorisation des atouts du Pays Barrois : forêts, pêche & chasse, agrotourisme, écotourisme

## Les scénarios prospectifs – présentation détaillée et analyse

Nom du scénario	INTÉRÊTS SOULEVÉS DU SCÉNARIO	RISQUES PRÉVISIBLES ET LIMITES DU SCÉNARIO
<b>SCÉNARIO 3 « LE PIVOT »</b>	<p>Le pivot propose une vision d'évolution du territoire qui s'ouvre sur les territoires voisins notamment en lien avec la thématique touristique. Pour les participants, ce scénario semble rééquilibrer le territoire à l'échelle des vallées et met l'accent sur les exigences en matière de durabilité et de protection de l'environnement, notamment sur le plan touristique avec le développement d'un tourisme vert et de terroir.</p> <p>Les liaisons entre les grands pôles semblent cohérentes (Revigny/Bar-le-Duc/Ligny et la vallée de l'Ornain globalement) et l'accent mis sur les mobilités entre ces pôles apparaît comme l'un des intérêts majeurs du scénario. Ce scénario prend en compte la déconstruction (de l'habitat), une thématique cohérente avec la dynamique de la population.</p>	<p>Ce scénario présente des limites. Il ne propose pas d'amélioration des services dans le Sud du territoire et ne met en avant aucune polarité structurante dans cette partie du Pays Barrois. Il apparaît comme découplé du tourisme actuel, tant spatialement - le tourisme actuel étant plus orienté vers l'Est (la Champagne) que l'Ouest - qu'en tant que thématique pilier du développement. En effet, certains élus ne pensent pas que leur territoire pourra être très attractif sur le plan touristique, même en réadaptant l'offre.</p> <p>De plus, ce scénario offre finalement peu de liaisons Nord/Sud et concentre les efforts en matière de mobilité sur la seule EPCI (CA Bar-le-Duc). Bien qu'il soutienne les dynamiques en cours, ce scénario n'est pas suffisamment équilibré.</p> <p>Enfin, ce scénario implique implicitement de tourner le dos au Sud du territoire et au projet Cigéo. Pour certains participants, il prévoit l'abandon des équipements et services déjà insuffisamment exploités et un renoncement à la ruralité par l'extension des petits villages.</p>

# Les scénarios prospectifs en synthèse

## 1 – LES CHAPELETS

Valorisation des atouts intrinsèques et affirmation de la qualité de vie du Pays Barrois comme fondement de son modèle de développement (proximité, cohésion territoriale).

Un certain manque d'ambition par la poursuite du scénario au fil de l'eau sans ajustement des dysfonctionnements (place du Sud notamment).

Fragilité du modèle basé sur l'amélioration qualitative de la situation actuelle, mais peu soutenable car tendance baissière qui fragilise les capacités à faire et à agir.

Le pôle du Pays Barrois devient Saint-Dizier et non plus Bar-le-Duc : rapport de dépendance – acceptation de la situation ?

## 2 – LES TRIANGLES

L'affirmation de collaborations interterritoriales à plusieurs ancrages (Joinville, Vitry-le-François, St-Dizier).

L'affirmation de complémentarités au sein de sous-secteurs du Pays Barrois (bipôles / tripôles).

En dehors de ces systèmes urbains affirmés, les espaces interstitiels / ruraux semblent oubliés (« territoires perdants »).

Vigilance sur les effets induits d'une trop forte concentration sur le cœur des 2 triangles – moitié Nord.

Dépendance aux retombées potentielles du projet Cigéo – position de non maîtrise de son propre devenir.

## 3 – LE PIVOT

La CA a pu exprimer son avis sur le positionnement de Bar-le-Duc par rapport au reste du territoire : ni les moyens ni l'ambition d'assumer pour l'ensemble du Pays Barrois l'ensemble des efforts à porter pour le projet d'aménagement.

Volonté d'affirmer la complémentarité des fonctions et des rôles entre les secteurs du territoire (le Sud, la vallée de l'Ornain, la vallée de la Saulx)

Maillage, complémentarités et partenariats

Cultiver les spécificités de chacun des secteurs et donner du sens et un projet à la ruralité ; appui sur la décarbonation, la valorisation touristique

# La construction du scénario de référence

## Les enseignements pour construire le PAS :

La présentation des différents scénarios d'aménagement du territoire et les retours issus des temps d'échanges ont permis d'identifier des invariants à intégrer dans la définition du Projet d'Aménagement Stratégique du territoire :

- Renforcer la cohésion interne du territoire en s'appuyant sur la structuration de bassins de proximité organisés autour des pôles de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain et de Gondrecourt-le-Château, tête de pont servicielle pour la phase chantier de Cigéo. Affirmation de la pérennité des lieux du lien social et de l'économie de la solidarité pour accompagner les besoins de toutes les classes d'âges (solidarité, intergénérationnel).
- Exploiter les coopérations avec les territoires voisins tout en cherchant à mettre à distance leurs effets de dépendance (Saint-Dizier, Metz / Nancy, Vitry-le-François, Joinville)
- Préserver les spécificités et atouts du territoire du pays barrois sur les plans paysagers (forêts, vallées, plaines et plateaux agricoles, canal de la Marne au Rhin), bâtis et aménités rurales.
- Concilier volonté de réactivation de l'attractivité du territoire et réalisme, par des ambitions portant sur la préservation des aménités rurales et des espaces naturels et agricoles – peu de développement urbain, valorisation des friches et des potentiels d'évolution du tissu bâti existant, exigence environnementale.
- Optimiser le lien entre le développement urbain et les mobilités décarbonées, et envisager des solutions spécifiques en matière de déplacements aux espaces peu denses.
- Intégrer les objectifs de frugalité foncière par des modes innovants / renouvelés de production de la ville et des villages de demain : gestion intégrée de la ressource en eau, infiltration des eaux pluviales, préservation des espaces de nature et des espaces agricoles.

Ce scénario de référence peut ainsi être résumé de cette façon :

En appui de son armature urbaine multipolaire, le Pays Barrois organise les complémentarités entre vallée de l'Ornain et Vallée de la Saulx, entre espace de desserrement de St-Dizier, Sud du Barrois et Triangle RN4 / RN135 / RD 635.

Le Pays Barrois est un territoire attractif (qui retient ses jeunes et accompagne les besoins du vieillissement), vivable (confort de vie, résorption des espaces bâtis dégradés) et vivant (proximité, lien social), qui relève les défis du changement de paradigme climatique et social.

## L'ambition générale du PAS :

**Organiser les complémentarités au sein du Pays Barrois pour un territoire attractif, vivable et vivant, qui relève les défis du changement de paradigme climatique et social**

▷Renouveler son mode de développement, équilibré et réaliste, permettant d'affirmer des complémentarités interterritoriales

▷Adapter le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis socioéconomiques, climatiques et environnementaux

▷Préserver et valoriser la qualité de ses espaces naturels et de ses paysages porteurs d'identités locales fortes et de la qualité de vie spécifique du Pays Barrois

Les objectifs de développement et d'aménagement sont définis par le PAS à travers une stratégie en trois axes :

**Axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional**

**Axe 2 – Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité**

**Axe 3 – Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois**

## Les axes du PAS en détail

### Axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional

Confronté à des enjeux de déprise démographique et d'éloignement, tant des métropoles que des grands axes régionaux et nationaux, le Pays Barrois s'appuie sur ses moteurs propres, à même d'enclencher la dynamique nécessaire au maintien des populations sur le territoire, le cas échéant de les faire revenir dans une perspective de stabilisation du peuplement à long terme. Le choix de son modèle de développement du Pays Barrois pour les 20 années constitue donc un enjeu majeur, amplifié par le contraste important entre les polarités urbaines qui concentrent la majorité des habitants et des activités économiques et des espaces ruraux, constitués de villages et d'espaces agricoles et forestiers qualitatifs, moins densément peuplés et subissant un isolement encore plus marqué mais témoignant de la qualité de vie locale et fonctionnant quotidiennement avec ces pôles.

En outre, la recherche d'un mode de développement cohérent avec les capacités du Pays Barrois, et raisonnable vis-à-vis des ambitions, contribue aux objectifs de sobriété foncière impulsées à l'échelle nationale et déclinées aux territoires de proximité.

Le projet d'aménagement porte une vision à la fois pragmatique et ambitieuse, pour renforcer les facteurs d'attractivité à la fois des villages du Pays Barrois (cadre de vie, richesse environnementale et paysagère, patrimoine), de ses polarités urbaines (densité résidentielle acceptable, proximité des services et des pôles d'emplois) et de ses projets de développement économique au bénéfice du rayonnement de tout le territoire. Ce projet intègre aussi les possibilités de coopérations internes et externes qui permettront de mutualiser les ressources à différentes échelles, en tirant les enseignements des expériences passées, en valorisant les potentialités présentes et futures tout en recherchant l'accroche aux politiques régionales.

Dans ce cadre, l'armature villageoise et urbaine, actuelle et future, a été réinterrogée par rapport au SCoT précédent, en intégrant les effets potentiels des projets structurants sur le fonctionnement du territoire sur les 20 prochaines années, en premier lieu desquels Cigéo, à Bure / Saudron. De la même manière, ce projet constitue une opportunité pour redéfinir les meilleures façons d'organiser la mobilité sur le territoire, par des projets qui promettent de structurer les mobilités de demain comme une approche organisationnelle.

### 1.1 Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée

Le SCoT propose de structurer le Pays Barrois autour d'un maillage de polarités hiérarchisées (pôle majeur, pôles relais, pôles de proximité) assurant l'accès aux services et équipements essentiels dans une logique de complémentarité. Bar-le-Duc joue un rôle central, soutenu par des pôles relais et un chapelet de villages dynamiques dans la vallée de la Saulx. Cette organisation vise à revitaliser les centralités en renforçant leur attractivité résidentielle et économique, en lien avec les programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain). Elle s'appuie aussi sur le projet Cigéo, qui induit une revalorisation de son espace d'approche. Le développement est pensé en lien avec les mobilités durables et l'accessibilité aux transports collectifs, pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de qualité de vie.

### 1.2 Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales

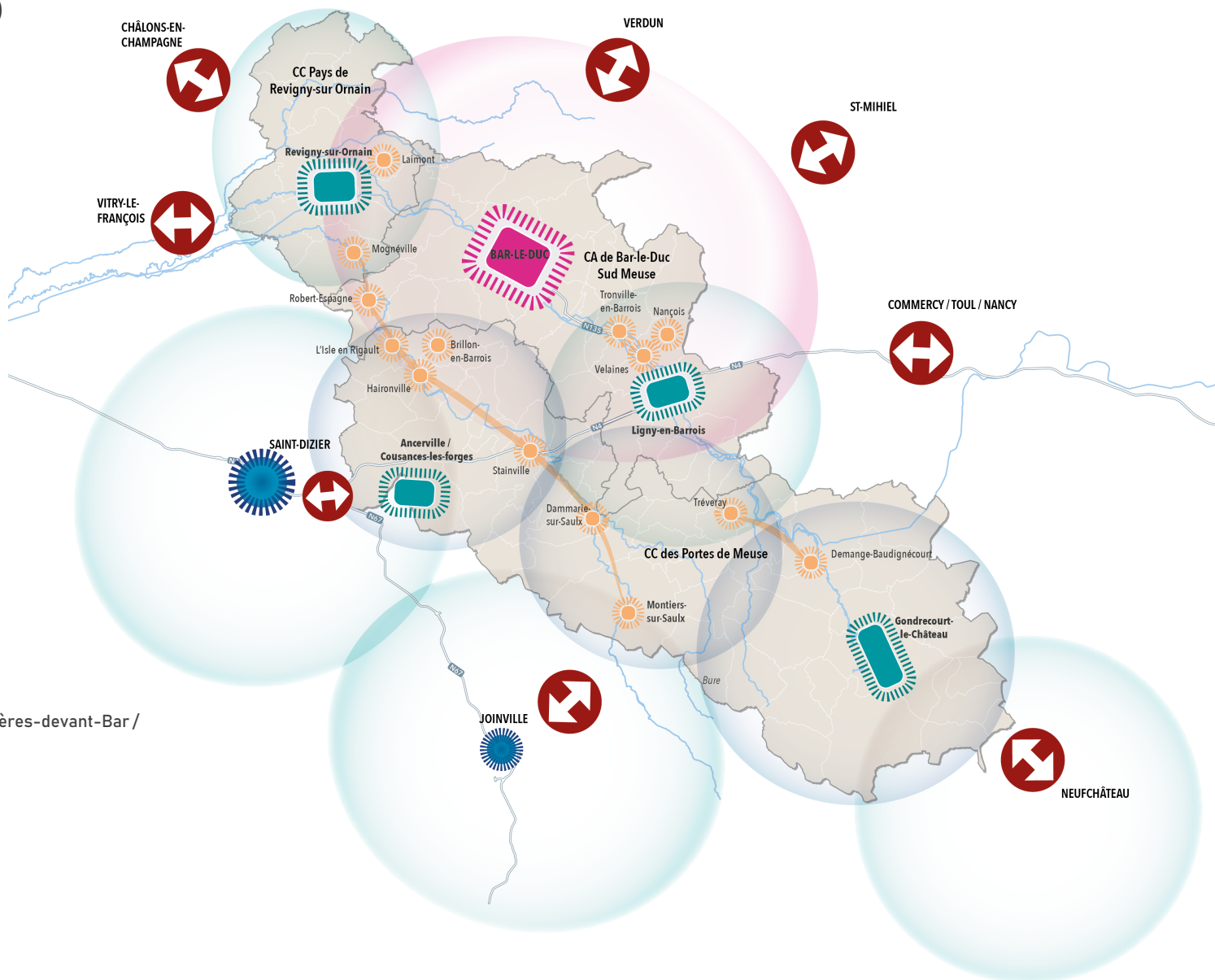
L'objectif est de soutenir les activités économiques locales en s'appuyant sur les atouts existants (artisanat, agriculture, industrie) tout en diversifiant les filières (bois, écoconstruction, bioénergies, économie circulaire). Le SCoT prévoit la mobilisation de friches et zones économiques à réhabiliter, ainsi que le développement de sites adaptés aux besoins des TPE/PME et aux nouvelles entreprises (villages d'entreprises, tiers-lieux, incubateurs). L'offre de formation est à adapter pour répondre aux enjeux de l'emploi local, en lien avec les fleurons industriels et les projets d'avenir. Le commerce de proximité est réorganisé pour redynamiser les centralités et permettre une meilleure adéquation avec les besoins des habitants. Cette approche globale favorise la résilience économique du territoire et l'ancrage des activités à long terme.




### 1.3 Structurer les mobilités pour décloisonner le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux

Face à l'isolement relatif du territoire, le SCoT développe une stratégie de mobilité intégrée et inclusive. Elle s'appuie sur les gares existantes pour créer des centralités connectées, encourageant le développement de quartiers mixtes et dynamiques. Le renforcement des mobilités actives (vélo, marche) s'articule autour d'axes structurants comme la V52, tout en reliant les communes et polarités. Le transport collectif est repensé à l'échelle régionale pour connecter le Barrois à ses voisins, avec des solutions innovantes adaptées aux faibles densités rurales (covoiturage, transport à la demande...).

# Les axes du PAS en détail

## Armature urbaine du Pays Barrois (atopia)

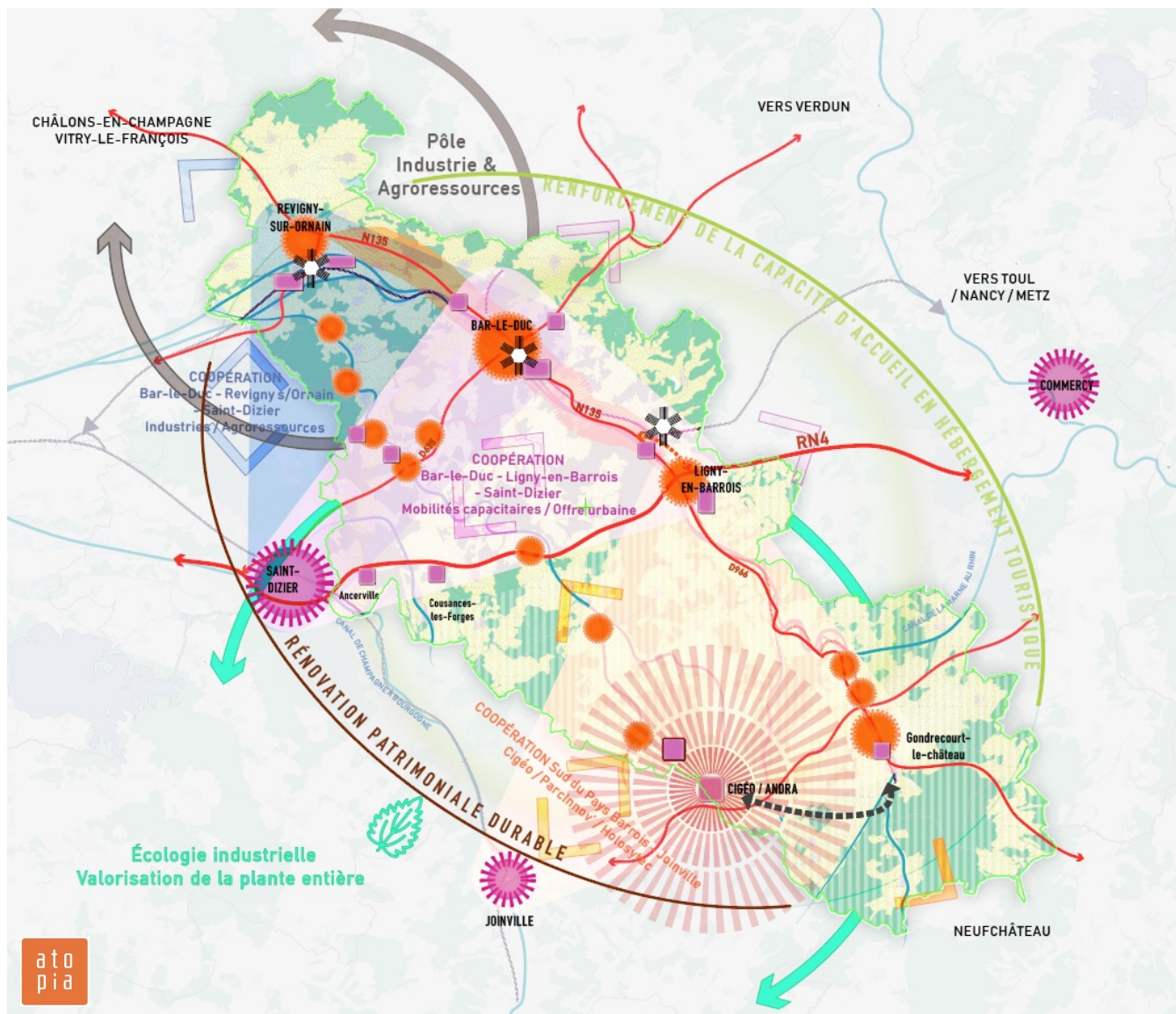


-  Pôle majeur : Bar-le-Duc  
Et sa couronne : Fains-Véel/Savonnières-devant-Bar / Longeville-en-Barrois/Behonne
-  Pôles relais :  
Ancerville / Cousances-les-Forges ;  
Ligny-en-Barrois  
Revigny-sur-Ornain / Contrisson
-  Pôle de proximité

# Les axes du PAS en détail

## Illustration de l'axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales (atopia)

-  Polarités du Pays Barrois
-  Polarités extérieures au Pays Barrois
-  Liens de complémentarités avec les territoires voisins
-  Diversification et innovation en matière de mobilité au sein des espaces ruraux peu denses
-  Montée en capacité de l'offre de transport collectif ou décarboné sur le tronçon Revigny-Ligny-en-Barrois
-  Construire des coopérations interterritoriales
-  À proximité des gares du Pays Barrois
-  Liens économiques avec les territoires voisins
-  Filières à développer
-  Intensifier / renouveler les espaces d'activités économiques existants
-  Accompagner les retombées territoriales de Cigéo



### Axe 2 – Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité

Le Pays Barrois bénéficie de particularités locales riches de sa diversité. Ses richesses naturelles, agricoles et forestières constituent la base du caractère rural fort du territoire et constituent un levier d'attractivité plébiscité par ses habitants. Ce patrimoine naturel façonne le fonctionnement territorial, en appui des Vallées de la Saulx et de l'Ornain maillées, tels des axes structurants et complémentaires.

L'identité barroise transparait aussi dans les qualités architecturales des bâtiments, des bourgs comme des centres urbains. Ils témoignent de la richesse passée et de l'histoire et sont concernés par des enjeux de réinvestissement et de réhabilitation importants, pour l'image du Pays Barrois, sa vitalité, sa valorisation touristique, etc.

Le PAS tire parti de ce constat et décide d'en faire un levier d'attractivité permettant d'agir sur la situation démographique des dernières décennies, tout en recherchant un rééquilibrage du développement résidentiel en fonction des qualités et des capacités de chacun des espaces (espaces urbains / espaces ruraux, centralité / périphérie) et de l'impact du projet Cigéo. Si l'ampleur des effets de ce projet reste incertaine, il semble à même d'engager de nouvelles dynamiques résidentielles et économiques, en particulier dans l'espace des Portes de Meuse induisant notamment des besoins de production de logements. Le PAS saisit donc l'opportunité de ce projet d'envergure nationale au profit de la dynamique vertueuse de réinvestissement et de revitalisation de ce secteur.

En effet, l'accent est mis sur les politiques de rénovation pour mobiliser les potentiels bâtis existants, préserver leurs qualités patrimoniales et faire preuve de sobriété foncière tout en impulsant une dynamique de renforcement du savoir-faire local (cf. axe 1) et d'évolutivité et d'innovation qualitatives tant sur le plan architectural que de modes d'habiter. L'affirmation d'un cadre de vie de qualité s'appuie en sus par la réduction de l'exposition des populations aux nuisances (sonores, atmosphériques etc.), aux risques et aux effets directs et indirects du changement climatique.

Enfin, la poursuite de la dynamique de vieillissement de la population du Pays Barrois interpelle la disponibilité d'une main d'œuvre suffisante pour les activités locales, déjà confrontées à un marché de l'emploi assez restreint, et donc à terme leur pérennité sur le territoire. Aussi, l'accueil d'actifs par une offre de logements adaptée, et en

particulier des jeunes (en formation, premier emplois) constitue un objectif comme un moyen de préserver l'emploi comme de stabiliser la population à terme.

#### 2.1 Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique

Le SCoT promeut un rééquilibrage résidentiel entre les pôles urbains et les villages ruraux, en mettant l'accent sur la requalification des centres-bourgs et la valorisation du bâti existant. Il privilégie l'intensification douce dans les enveloppes urbaines, tout en identifiant des secteurs d'extension maîtrisée. L'objectif est de proposer des logements adaptés à toutes les générations : habitat senior, jeunes actifs, familles, étudiants, notamment en lien avec le projet Cigéo. Il entend aussi renforcer l'attractivité du parc social et lutter contre l'habitat indigne par la rénovation énergétique et structurelle des logements existants. Cette stratégie vise à stabiliser la population et soutenir l'économie locale.

#### 2.2 Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient

Dans une logique de transition écologique, le SCoT privilégie le réinvestissement des zones déjà urbanisées (friches, logements vacants, densification raisonnée) pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il appuie la rénovation énergétique du bâti et l'usage de matériaux biosourcés, en s'appuyant sur le tissu local de formation et d'artisanat. L'urbanisation nouvelle sera encadrée selon la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et visera des formes urbaines cohérentes avec les paysages et identités barroises. Le SCoT prévoit un phasage de l'objectif ZAN jusqu'à 2045.

#### 2.3 Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre

Le SCoT adopte une approche transversale pour améliorer la santé et la qualité de vie des habitants : accès renforcé aux soins, offre sportive, amélioration de l'habitat, alimentation locale de qualité. Il mise sur des aménagements favorisant la nature en ville, la désimpermeabilisation et la régulation climatique locale, notamment dans les espaces publics. La prévention des risques naturels et technologiques est intégrée à la planification (zonage, relocalisation, traitement des nuisances). Des zones tampons, par exemple autour des cours d'eau ou forêts, garantissent la sécurité et l'usage partagé des milieux. Le bien-être devient un axe structurant de l'aménagement.

### Axe 3 - Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois

Le cadre de vie du Pays Barrois s'appuie sur une richesse environnementale aux multiples facettes dont le confortement et la protection constituent des objectifs stratégiques pour les 20 ans à venir. Le fonctionnement du territoire en appui des vallées de la Saulx et de l'Ornain offre une diversité intéressante en matière de paysages et des patrimoines, complémentarité fortement valorisable entre paysages de plaines agricoles, d'étendues forestières, d'horizons boisés ou de vallées bucoliques support d'élevage comme plus urbanisées et d'industries. En outre, dans une perspective de transition énergétique, le Pays Barrois vise un équilibre entre le déploiement du mix énergétique pour devenir un territoire à énergie positive dans une dizaine d'années ainsi que la protection impérative de ses espaces agricoles, naturels et forestiers.

La préservation du patrimoine bâti, inscrit dans plusieurs époques et témoignant d'un passé civil riche, est recherchée pour asseoir la vocation touristique du Pays Barrois, en relais de ses qualités culturelles et historiques, etc. Cette ambition s'articule ainsi avec les politiques de revalorisation des logements (rénovation des maisons de villes en cœurs de bourgs, mobilisation des fermes meusiennes, etc.) et s'appuie sur la constitution de savoir-faire locaux en matière d'écoconstruction et de matériaux sobres.

Par ailleurs, la sauvegarde des trames écologiques demeure un enjeu majeur, afin d'assurer le bon fonctionnement écologique et biologique des milieux naturels, la protection de la biodiversité dans son ensemble et les possibilités d'atténuation des effets du changement climatique qu'elles offrent. Dans cet objectif, les vallées, qui offrent des paysages distincts entre ceux de la Saulx et ceux de l'Ornain (et de leurs affluents) jouent un rôle majeur tant comme réservoirs de biodiversité que de corridors écologiques nord-sud.

Enfin, une utilisation raisonnée des ressources est promue, tant en matière de consommations énergétiques (et des émissions de gaz à effet de serre associées), de la ressource en eau (marqueur de l'identité du territoire mais qui subit une forte pression sur sa disponibilité et sur sa qualité), des espaces forestiers (puits de carbone devant s'adapter au changement climatique), des terres agricoles (qui peuvent s'appauvrir en fonction des usages) ou même des ressources liées aux carrières.

### 3.1 Révéler les paysages et les patrimoines locaux

Le SCoT valorise la diversité paysagère et patrimoniale du territoire (vallées, forêts, bourgs, bâtiments historiques) comme vecteur d'identité, d'attractivité et de développement touristique. Il entend lutter contre l'enfrichement, préserver les coupures d'urbanisation, adapter les forêts au climat, et garantir l'intégration paysagère des ENR. L'architecture vernaculaire est réinvestie pour des usages mixtes, en harmonie avec le cadre bâti. Le *slow tourism* est promu à travers des itinéraires thématiques et une offre d'hébergement qualitative. Les entrées de villes, routes, et séquences paysagères deviennent des vitrines de la qualité barroise, appuyées par des aménagements soignés.

### 3.2 Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière

Le SCoT encourage des pratiques agricoles durables (AB, ACS, élevage extensif) et la relocalisation alimentaire (transformation, vente directe) pour répondre à la fois aux enjeux écologiques et économiques. Il promeut la relance de la filière bois locale dans une logique d'économie circulaire et soutient l'agroforesterie. Les espaces agricoles et forestiers sont sanctuarisés face à l'artificialisation, et leur intégration paysagère est exigée. La diversification des usages du bâti agricole est facilitée, dans le respect de l'identité locale. Cette transition vise à maintenir des campagnes vivantes, productives, résilientes et attractives, tout en contribuant à la neutralité carbone.





### 3.3 Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement

La préservation et la restauration des trames écologiques (verte, bleue, brune, noire) sont au cœur du projet territorial. Le SCoT renforce les continuités écologiques entre vallées et plateaux, protège les zones humides, les forêts et les sols vivants, et lutte contre la pollution lumineuse. L'eau, ressource stratégique, est gérée de manière intégrée : reconquête de la qualité, protection des nappes, sensibilisation aux usages sobres. Ces actions structurent un territoire résilient, capable de répondre aux défis climatiques et de garantir à long terme un cadre de vie sain, fonctionnel et porteur de biodiversité.

# Les axes du PAS en détail

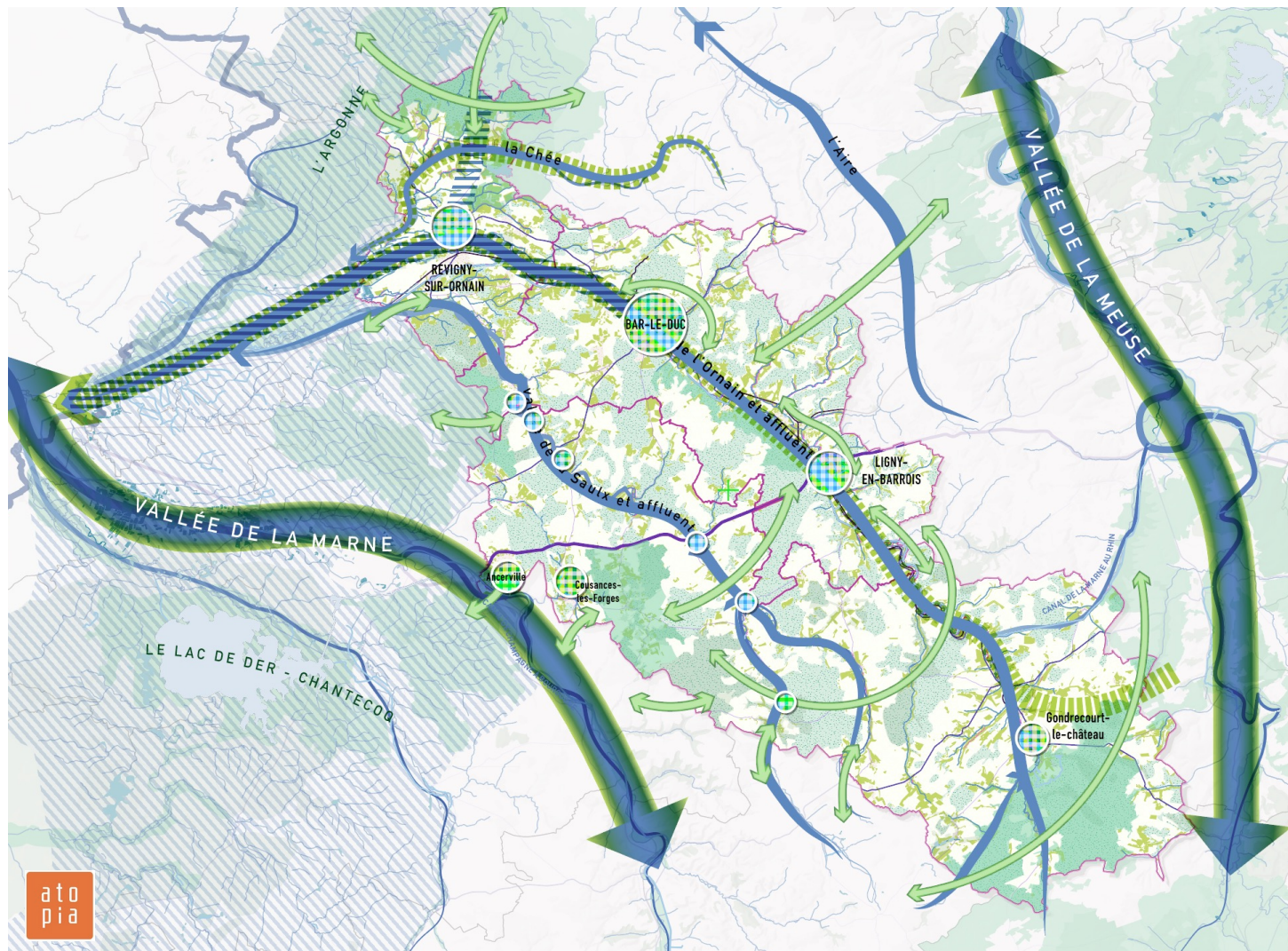
## Illustration des principes de trame verte et bleue du Pays Barrois (atopia)

Pérenniser la vitalité des espaces agricoles et forestiers

-  Surface en eau
-  Espaces agricoles à préserver
-  Espaces boisés à protéger et gérer durablement
-  Milieux prairiaux à préserver

Affirmer la trame verte et bleue comme levier d'adaptation aux effets du changement climatique

-  Renforcement de la trame verte et bleue urbaine et villageoise
-  Trame bleue d'échelle SCOT
-  Sous-trame alluviale / zone humide à conforter
-  Trame verte accompagnant la trame bleue (vallées) d'échelle SCOT
-  Continuités écologiques
-  Secteur RAMSAR - zones humides d'enjeu communautaire
-  Trame bleue magistrale d'échelle régionale



# 4. Explication des choix retenus pour construire le D00



# Articulation entre le PAS et le D00

Le D00 détermine, dans le respect des orientations définies par le PAS, des objectifs avec lesquels les documents d'urbanisme de rang inférieur, notamment les documents d'urbanismes locaux, devront être compatibles. Ainsi, chaque orientation stratégique mise en avant dans le PAS trouve sa traduction réglementaire en objectifs dans le D00 :

Axes stratégiques du PAS		Implication dans le D00
<p><u>Axe 1</u> Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional</p>	1.1 - Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée	Objectifs 3, 5, 10, 13
	1.2 - Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales	Objectifs 2, 8, 9
	1.3 - Structurer les mobilités pour décloisonner le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux	Objectifs 6, 7, 14
<p><u>Axe 2</u> Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité</p>	2.1 - Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique	Objectifs 2, 3
	2.2 - Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient	Objectifs 1, 4, 8, 13, 14
	2.3 - Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre	Objectifs 1, 2, 14, 16
<p><u>Axe 3</u> Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois</p>	3.1 - Révéler les paysages et les patrimoines locaux	Objectif 1, 8, 12
	3.2 - Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière	Objectif 9, 11, 12
	3.3 - Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement	Objectifs 11, 15

Pour traduire la stratégie d'aménagement et de développement du territoire retenue dans le PAS et constituer un document facilement appréhendable pour les documents d'urbanismes locaux, le D00 du Pays Barrois s'organise en trois parties, qui reprennent les sous-sections de la section D00 (L.141-5 et suivants) du Code de l'urbanisme :

- **Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services**
- **Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)**
- **Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**

## Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services

Axes stratégiques du PAS		Objectifs proposés pour le D00 dans la partie 1
<b>Axe 1</b> <b>Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional</b>	1.1 - Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée	3 : Produire une offre en logements qui concourt au renouvellement de l'attractivité du pays barrois et le renforcement de ses polarités urbaine 5 : Optimiser le maillage de services et d'équipements dans une recherche d'équilibre territorial
	1.2 - Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales	2. Diversifier l'offre de logements aux besoins des parcours résidentiels
	1.3 - Structurer les mobilités pour décloisonner le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux	6 : Mailler le Pays Barrois pour rationaliser les déplacements et engager leur transition vers la sobriété en carbone 7 : Renforcer le rôle des modes de transports collectifs, ferroviaires et des pôles multimodaux
<b>Axe 2</b> <b>Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité</b>	2.1 - Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique	2. Diversifier l'offre de logements aux besoins des parcours résidentiels 3 : Produire une offre en logements qui concourt au renouvellement de l'attractivité du Pays Barrois et le renforcement de ses polarités urbaine
	2.2 - Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient	1 : Agir prioritairement sur le parc existant du Pays Barrois pour répondre aux besoins en logements 4 : Produire une offre en logements nécessaire aux besoins, sobre et frugale
	2.3 - Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre	1 : Agir prioritairement sur le parc existant du Pays Barrois pour répondre aux besoins en logements 2. Diversifier l'offre de logements aux besoins des parcours résidentiels
<b>Axe 3</b> <b>Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois</b>	3.1 - Révéler les paysages et les patrimoines locaux	-
	3.2 - Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière	-
	3.3 - Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement	-

## Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services

Justification des objectifs relatifs à l'offre de logement, de mobilités, d'équipements et de services

### Objectif 1 : Agir prioritairement sur le parc existant du Pays Barrois pour répondre aux besoins en logements

Dans un contexte de baisse démographique continue depuis les années 1990, le Pays Barrois choisit de fonder sa stratégie résidentielle sur le réinvestissement de son parc bâti existant, notamment vacant ou dégradé, plutôt que sur la production neuve en extension. Le SCoT fixe l'objectif ambitieux de remettre sur le marché 720 logements vacants sur 20 ans, répartis selon l'armature urbaine (pôle majeur, relais, proximité, communes rurales), en mobilisant des dispositifs comme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain. Il prévoit également la réhabilitation énergétique et fonctionnelle des logements anciens (copropriétés dégradées, passoires thermiques), ainsi que l'adaptation aux besoins évolutifs des ménages (perte d'autonomie, nouveaux modes de cohabitation, etc.). Par ailleurs, 2 100 logements fortement dégradés seront démolis, avec un objectif de renaturation ou de réaffectation qualitative des sites libérés. Cette approche contribue à la revitalisation des centralités, à la sobriété foncière, et à la réduction de l'artificialisation, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

### Objectif 2 : Diversifier l'offre de logements aux besoins des parcours résidentiels

Le parc de logements du Pays Barrois, aujourd'hui encore majoritairement constitué de grandes maisons individuelles, ne répond plus aux nouvelles réalités sociodémographiques du territoire : vieillissement de la population, augmentation des ménages d'une ou deux personnes, besoin d'attractivité pour les jeunes actifs et les salariés des établissements publics ou privés. Le SCoT vise donc une diversification de l'offre résidentielle, tant en termes de typologies (T1 à T4+), de statuts d'occupation (locatif, accession, formes hybrides) que de modalités d'habitat (habitat inclusif, coliving, intergénérationnel, logement temporaire). Il prévoit également une offre spécifique pour les publics particuliers (étudiants, saisonniers, gens du voyage, travailleurs de Cigéo) dans des localisations adaptées, en mobilisant le parc existant,

les hébergements temporaires réversibles, ou encore les villages de chantier. Ces nouvelles formes sont localisées à proximité des centralités et des services, dans une logique d'inclusion, d'efficacité énergétique, de limitation des déplacements et de mixité sociale. En somme, l'objectif est de créer les conditions d'un habitat souple, accessible, évolutif et intégré à la stratégie de revitalisation du territoire.

Objectifs de remise sur le marché des logements vacants sur les 20 ans du SCoT

Remise sur le marché des logements vacants	Objectifs	/an
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	300	15
Bar le Duc - ville-centre du pôle majeur	200	10
Pôles relais : Ligny-en-Barrois	60	3
Pôles de proximité : Velaines, Tronville-en-Barrois, Nançois-sur-Ornain, Robert-Espagne	40	2
CC des Portes de Meuse	220	11
Pôles relais : Ancerville, Cousances-les-Forges ; Gondrecourt-le-Château	40	2
Pôles de proximité	100	5
Communes rurales	80	4
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	200	10
Pôles relais : Revigny-sur-Ornain, Contrisson	140	7
Autres communes (pôles de proximité + communes rurales)	60	3
<b>Total SCoT du Pays Barrois</b>	<b>720</b>	<b>36</b>



# Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services

## Objectif 3 : Produire une offre en logements qui concourt au renouvellement de l'attractivité du pays barrois et le renforcement de ses polarités urbaine

L'objectif 3 complète la logique de réhabilitation du parc existant (objectif 1) et de diversification de l'offre (objectif 2) en structurant une programmation maîtrisée de logements neufs, conçue non comme un étalement, mais comme un levier de renouvellement urbain et de consolidation des pôles. Sur les 20 ans du SCoT (2025–2045), 1 975 logements neufs seront produits, répartis principalement dans les pôles majeurs (Bar-le-Duc), relais (Ligny-en-Barrois, Ancerville, etc.) et de proximité. Cette production vise à accueillir les nouvelles populations, compenser les démolitions et accompagner les projets économiques majeurs (comme Cigéo), tout en respectant les objectifs de sobriété foncière. L'accent est mis sur les sites bien dotés en équipements, bien desservis (notamment ferroviairement), et compatibles avec une logique d'intensification urbaine. Ainsi, la construction neuve n'est pas pensée comme une réponse quantitative, mais comme un outil de transformation qualitative du tissu urbain, permettant de répondre aux besoins du territoire sans en compromettre les équilibres ni consommer inutilement d'espaces agricoles ou naturels. Cette logique favorise une dynamique de repolarisation et une montée en gamme de l'habitat, indispensables au repositionnement territorial du Pays Barrois.

### Objectifs de logements à construire

Objectifs de logements à construire	1ère décennie		2ème décennie		total sur 20 ans
	total	/an	total	/an	
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	780	78	535	54	1 315
Bar le Duc - cœur du pôle majeur	155	16	265	27	420
couronne du pôle majeur	200	20	85	9	285
pôle relais : Ligny-en-Barrois	70	7	65	7	135
Pôles de proximité : Velaines, Tronville-en-Barrois, Nançois-sur-Ornain, Robert-Espagne	85	9	80	8	165
communes rurales	270	27	40	4	310
CC des Portes de Meuse	280	28	165	17	445
pôle relais : Ancerville, Cousances-les-Forges ; Gondrecourt-le-Château	135	14	80	8	215
Pôles de proximité	85	9	55	6	140
communes rurales	60	6	30	3	90
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	125	13	90	9	215
Pôle relai : Revigny-sur-Ornain, Contrisson	95	10	65	7	160
Pôles de proximité	20	2	10	1	30
communes rurales	10	1	15	2	25
Total SCoT du Pays Barrois	1 185	119	790	79	1 975

## Objectif 4 : Produire une offre en logements nécessaire aux besoins, sobre et frugale

Dans un contexte national de réduction de l'artificialisation des sols, le Pays Barrois s'engage résolument vers une production résidentielle économe en foncier, en réponse à ses besoins spécifiques : requalification urbaine, attractivité et sobriété. Le SCoT fixe des objectifs chiffrés de production neuve limités, intégrés dans une trajectoire ZAN, avec des seuils de consommation d'espace réduits de moitié par décennie. Cela implique de construire prioritairement dans les enveloppes urbaines existantes, en mobilisant les friches, les dents creuses et les secteurs déjà desservis. Cette stratégie permet de limiter l'étalement urbain, d'optimiser les investissements publics dans les réseaux et équipements, et de préserver les espaces agricoles et naturels. Elle favorise aussi des formes urbaines compactes, accessibles, et intégrées dans leur environnement. Le résidentiel devient ainsi un levier de transition, alliant réponse aux besoins des ménages et maîtrise des impacts environnementaux et budgétaires. Cet objectif offre un cadre exigeant mais nécessaire pour construire autrement : moins, mieux, et là où le territoire le permet.

### Objectifs de logements à réaliser à minima au sein des tissus urbains constitués (en % des besoins en logements totaux, par décennie)

Niveau de polarité	1ère décennie	2ème décennie
Bar-le-Duc	55%	65%
couronne du pôle majeur	55%	60%
Pôles relais	52%	60%
Pôles de proximité	50%	60%
communes rurales	50%	60%
<b>Soit, à l'échelle du Pays Barrois :</b>	<b>53%</b>	<b>62%</b>

## Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services

### Objectif 5 : Optimiser le maillage de services et d'équipements dans une recherche d'équilibre territorial

Le maintien et l'amélioration de l'offre résidentielle sont indissociables d'un accès équitable aux services, équipements et fonctions urbaines. L'objectif 5 vise à structurer le territoire autour d'une armature urbaine hiérarchisée – pôle majeur, relais, de proximité, villages – afin de renforcer la cohérence entre habitat et services. En orientant la production résidentielle vers les pôles dotés de commerces, de santé, d'éducation et de loisirs, le SCoT assure aux habitants une qualité de vie durable, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Il s'agit aussi d'éviter la dispersion de l'habitat, source d'isolement social et de dépendance automobile. La stratégie de rééquilibrage territorial encourage la densification qualitative des centralités, tout en soutenant les formes innovantes de services (tiers-lieux, mobilités solidaires, maisons de santé...). En intégrant le développement résidentiel dans cette maille fonctionnelle, le SCoT sécurise l'attractivité à long terme des zones habitées, tout en rationalisant les coûts publics et en consolidant l'offre de proximité.

### Objectif 6 : Mailler le Pays Barrois pour rationaliser les déplacements et engager leur transition vers la sobriété en carbone

Le développement résidentiel du Pays Barrois doit s'articuler avec une transformation profonde des mobilités, en particulier pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, encore très forte sur le territoire. L'objectif 6 propose un urbanisme des proximités, dans lequel le logement est implanté de façon stratégique à proximité des services, des emplois et des infrastructures de transport. En intégrant les enjeux de mobilité douce (piétons, vélos), de transports partagés (covoiturage, véhicules mutualisés) et de connectivité intercommunale, le SCoT vise à réduire l'empreinte carbone des déplacements tout en améliorant le cadre de vie. Cela implique aussi une requalification des voiries existantes et une réflexion sur la localisation des logements dans des pôles où les flux peuvent être maîtrisés et optimisés. Ainsi, l'habitat devient moteur de transitions énergétiques et sociales, en rendant possible un mode de vie plus durable, moins coûteux pour les ménages, et plus compatible avec les objectifs nationaux de neutralité carbone.

### Objectif 7 : Renforcer le rôle des modes de transports collectifs, ferroviaires et des pôles multimodaux

L'accessibilité est un facteur clé du développement résidentiel, notamment pour les actifs, les jeunes et les personnes sans véhicule. L'objectif 7 renforce le rôle structurant des gares et des pôles multimodaux (Bar-le-Duc, Revigny, Nançois-Tronville), en y concentrant l'effort de production de logements neufs ou rénovés. Cette logique d'urbanisation orientée vers les mobilités collectives permet de maximiser l'usage du rail, des lignes de bus et des navettes, tout en valorisant les centralités. Le SCoT prévoit également le développement d'intermodalités douces, incluant parkings vélos, covoiturage, et connexions piétonnes. Cette stratégie soutient des formes d'habitat adaptées à une mobilité moins carbonée et plus inclusive, notamment dans les polarités qui concentrent les flux domicile-travail. Le renforcement des transports collectifs est aussi un moyen de sécuriser l'attractivité résidentielle des pôles secondaires, en les connectant efficacement aux bassins d'emploi et aux pôles d'équipements. Ce maillage favorise une densification maîtrisée, alignée avec les objectifs de sobriété foncière et de qualité de vie.

## Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)

Axes stratégiques du PAS	Objectifs proposés pour le D00 dans la partie 2	
<p><b>Axe 1</b> Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional</p>	1.1 - Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée	10 : Renforcer les complémentarités de l'offre commerciale au profit de centralités urbaines vivantes et dynamiques
	1.2 - Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales	8 : Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne 9 - Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable
	1.3 - Structurer les mobilités pour décroïsonner le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux	-
<p><b>Axe 2</b> Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité</p>	2.1 - Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique	-
	2.2 - Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient	8 : Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne
	2.3 - Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre	-
<p><b>Axe 3</b> Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois</p>	3.1 - Révéler les paysages et les patrimoines locaux	8 : Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne
	3.2 - Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière	9 : Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable
	3.3 - Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement	-

## Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)

Justification des objectifs relatifs aux activités économiques, commerciales et logistiques (DAACL)

### Objectif 8 : Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne

Le développement économique du Pays Barrois repose sur la nécessité de renforcer son attractivité territoriale, de stabiliser l'emploi local et d'anticiper les transitions économiques et écologiques. Confronté à une dynamique démographique déclinante, le territoire doit consolider ses bases économiques historiques (industrie, artisanat, services publics) tout en saisissant les opportunités d'investissement et de diversification, notamment celles liées à Cigéo, au Parc'Innov ou à l'économie circulaire. L'objectif 8 articule donc des actions sur plusieurs volets stratégiques : foncier, emploi, formation, innovation et tourisme.

Le SCoT cible la densification, la réorganisation et la réutilisation des espaces d'activités existants, avec une priorité donnée aux friches et aux emprises sous-utilisées. Cette logique permet d'éviter l'artificialisation de nouveaux sols tout en facilitant le redéploiement d'activités économiques variées, y compris dans les secteurs mixtes (urbains, artisanaux, résidentiels). L'enjeu est aussi de répondre aux besoins spécifiques des grandes entreprises locales ou exogènes en leur garantissant une offre foncière adaptée, bien desservie, évolutive et économe. L'accent est mis sur une planification fondée sur l'inventaire des ZAE, la mutualisation d'équipements, la performance environnementale et la possibilité de réversibilité des usages.

Un autre levier essentiel est le lien entre économie et formation, avec le développement de plateformes de compétences liées aux filières d'avenir (construction durable, silver économie, économie circulaire). Le SCoT ambitionne de pérenniser et d'étendre l'offre de formation, initiale et continue, notamment à travers des universités numériques, des centres de formation professionnelle et des partenariats renforcés avec les entreprises locales. Enfin, l'économie touristique constitue une piste de diversification prometteuse. En valorisant l'identité patrimoniale et naturelle du territoire (paysages, patrimoine bâti, itinéraires cyclables, forêts), le Pays Barrois entend développer une offre de tourisme durable, authentique et complémentaire aux pôles touristiques voisins.

### Les développements pour les activités économiques

Nom du projet de développement	Localisation	Surface en ha	Nature du projet
<b>Cigéo</b>	Bure	332 ha (partie Meuse)	Envergure nationale
<b>Parc'Innov</b>	Montiers-sur-Saulx	30 ha (partie Meuse)	Envergure nationale
<b>Plateforme de valorisation des déchets inertes</b>	Laimont	20 ha	Envergure régionale
<b>Daimler Evobus</b>	Ligny-en-Barrois / Givrauval	3 ha	Envergure locale SCoT
<b>Berberat</b>	Val d'Ornain	2 ha	Envergure locale SCoT
<b>Projet de zone communautaire</b>	Longeau	5 ha	Envergure locale SCoT
<b>Rhovyl / Sodetal</b>	Tronville-en-Barrois	9 ha	Envergure locale SCoT
<b>Autres projets</b>	CA Bar-le-Duc Sud Meuse		Envergure locale SCoT
<b>CarboFrance (extension / transfert)</b>	Montiers-sur-Saulx	15 ha	Envergure locale SCoT
<b>Fromagerie Renard-Gillard</b>	Biencourt sur Orge	1 ha	Envergure locale SCoT
<b>Collinet</b>	Demange-Baudignécourt	?	Envergure locale SCoT
<b>Autres projets</b>	CC Portes de Meuse		Envergure locale SCoT
<b>Autres projets</b>	COPARY		Envergure locale SCoT
<b>Total</b>	<b>SCoT du Pays Barrois</b>		

## Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)

### Objectif 9 : Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable

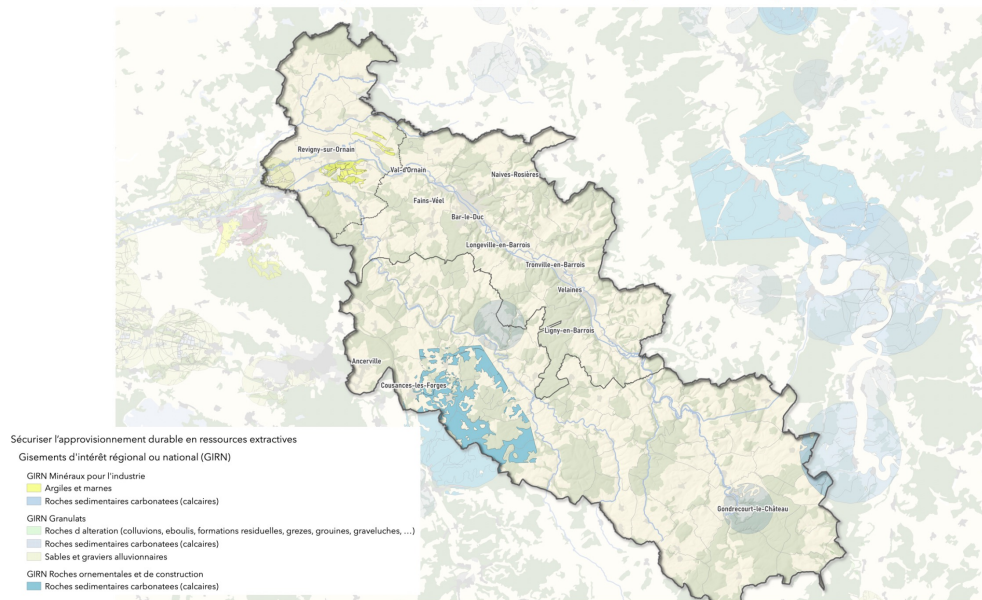
L'agriculture, la forêt et les ressources du sous-sol représentent une richesse stratégique pour le Pays Barrois, à la fois pour leur rôle économique, paysager, identitaire et écologique. L'objectif 9 vise à garantir la pérennité et la modernisation de ces activités primaires, en les intégrant dans une logique de durabilité, de multifonctionnalité et de résilience face aux défis climatiques, fonciers et socio-économiques. Il s'agit aussi de faire de ces secteurs un pilier de la transition écologique et alimentaire du territoire.

Sur le plan agricole, le SCoT prévoit des dispositions strictes de protection foncière (prévention de l'enclavement, limitation de l'urbanisation en extension, respect des zones de non-traitement), mais aussi des mesures d'accompagnement pour permettre aux exploitations agricoles de se maintenir, d'évoluer et de se diversifier. Cela comprend la valorisation des productions identitaires (comme le lait pour le Brie de Meaux), la promotion des circuits courts alimentaires, l'encouragement à la transformation sur place, et le soutien à des pratiques agroécologiques. Des actions sont également envisagées pour développer l'agritourisme, renforcer le lien social et réinsérer l'activité agricole dans les dynamiques locales, notamment autour des villages et bourgs.

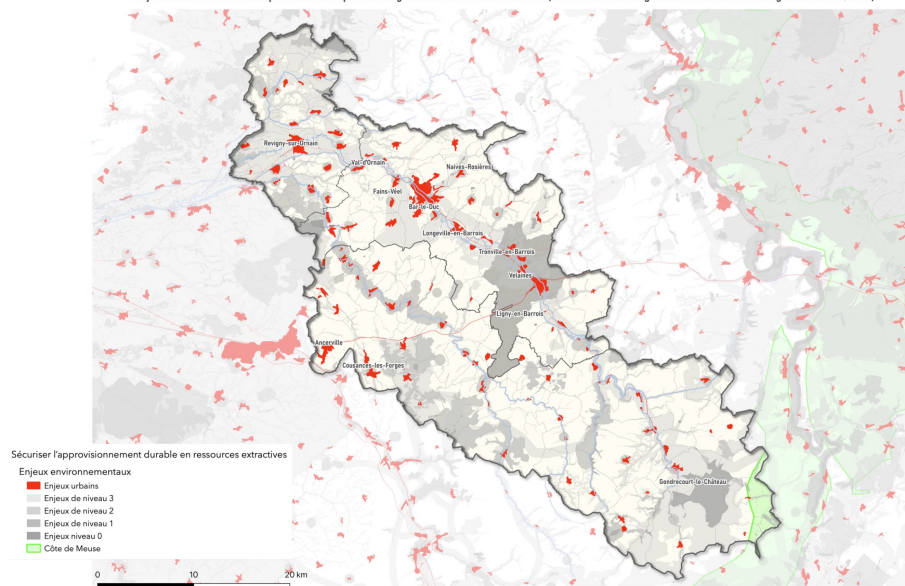
La ressource forestière, couvrant 31% du territoire, est valorisée dans une logique de filière bois complète, de la gestion durable à la transformation locale. Le SCoT insiste sur la résilience climatique des massifs, la diversification des essences, la préservation de la biodiversité et la structuration économique de la filière (scieries, construction bois, biomatériaux). La forêt est aussi envisagée comme levier d'aménagement territorial : maintien des zones tampons, valorisation paysagère, développement d'un tourisme vert structurant.

Enfin, les ressources extractives (calcaires, argiles, marnes) sont intégrées à l'aménagement du territoire dans une logique de sobriété et de rationalisation. Le SCoT prévoit des conditions strictes pour l'exploitation : respect de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), préservation de la qualité paysagère, limitation des nuisances et valorisation des matériaux recyclés et biosourcés. L'enjeu est de sécuriser les approvisionnements pour les filières locales tout en garantissant un impact minimal sur les milieux naturels et agricoles.

Gisements d'intérêt régional ou national sur le Pays Barrois (Source : Schéma Régional des carrières de la région Grand Est, 2023)



Enjeux environnementaux à prendre en compte dans la gestion durable des ressources (Source : Schéma Régional des carrières de la région Grand Est, 2023)



## Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)

### Objectif 10 : Renforcer les complémentarités de l'offre commerciale au profit de centralités urbaines vivantes et dynamiques

Le territoire du Pays Barrois fait face à un double déséquilibre commercial : d'une part, une surreprésentation des surfaces de vente (1 200 m<sup>2</sup> pour 10 000 habitants, supérieur à la moyenne nationale) – concentrées à 80 % dans trois zones périphériques – et d'autre part, une vacance élevée dans les cellules commerciales de centre-ville (environ 19 %). Ce contexte fragilise le commerce de proximité, accentue l'étalement urbain et nuit à l'attractivité des centralités. Le SCoT, via son Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), vise donc à restructurer l'offre commerciale en hiérarchisant les implantations : recentrage sur les centralités (Bar-le-Duc, pôles relais comme Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, et pôles de proximité) tout en encadrant strictement le développement en périphérie.

L'objectif est de répondre efficacement aux besoins des habitants en matière de consommation quotidienne tout en préservant la vitalité économique des cœurs de ville et de bourgs. Pour cela, des seuils de surface de vente sont imposés selon la hiérarchie urbaine (max. 2 500 m<sup>2</sup> en centralité principale, 1 000 m<sup>2</sup> en relais, 500 m<sup>2</sup> en proximité), et les implantations nouvelles doivent démontrer qu'elles ne portent pas atteinte à l'équilibre commercial. Des localisations préférentielles sont définies pour orienter la restructuration vers des espaces déjà urbanisés ou en friche, en favorisant des formats mixtes (commerce/logement/équipement). L'ancien site Auchan de Savonnières-devant-Bar est identifié comme prioritaire pour une opération de renouvellement multifonctionnelle.

Par ailleurs, le SCoT prévoit un meilleur encadrement de la logistique commerciale (type drive, dark store, entrepôts) pour éviter leur implantation diffuse et leurs impacts sur les centralités. La stratégie commerciale contribue ainsi directement à l'objectif de sobriété foncière (ZAN), à la réduction des mobilités carbonées, et au renforcement de l'attractivité résidentielle. Elle soutient aussi la cohérence avec les enjeux de revitalisation urbaine, la mixité fonctionnelle et la mise en valeur du patrimoine bâti. Enfin, le suivi de cette politique sera assuré par un observatoire du commerce (plancher commercial, vacance, démographie), garantissant une régulation continue et adaptée aux dynamiques locales.

### Déclinaison des objectifs en matière d'implantation commerciale

			Surfaces de vente maximale	Secteur d'activité concerné
Tout le territoire (hors secteurs d'implantations)			300 m <sup>2</sup> max	Tous
Secteurs d'implantation	Centralités	Centralité Principale	2 500 m <sup>2</sup> max	Tous
		Centralité relais	1 000 m <sup>2</sup> max	Tous
		Centralité de proximité	500 m <sup>2</sup> max Et limitation du commerce au-delà du périmètre de centralité pour éviter la diffusion et la fragilisation du commerce de centre	Tous
	Périphérie	Périphérie structurante	2 500 m <sup>2</sup> max	Tous sauf les hypermarchés et les magasins de bricolage et jardinerie.

Tableau des localisations des secteurs d'implantation commerciale

#### Secteurs d'implantation de centralités

Commune	Typologie	dispositif
Bar-le-Duc	Principale	ORT
Revigny-sur-Ornain	Relais	ORT
Ligny-en-Barrois	Relais	ORT
Ancerville	Proximité	aucun
Gondrecourt-le-Château	Proximité	aucun

#### Secteurs d'implantation logistique commerciale

Commune	Typologie	Nom de la zone	axe routier structurant à proximité
Ligny en Barrois	ZAE	Zone des Annonciades Zone de la Ballastière Zone Essilor	N4, N135 D 966 N4

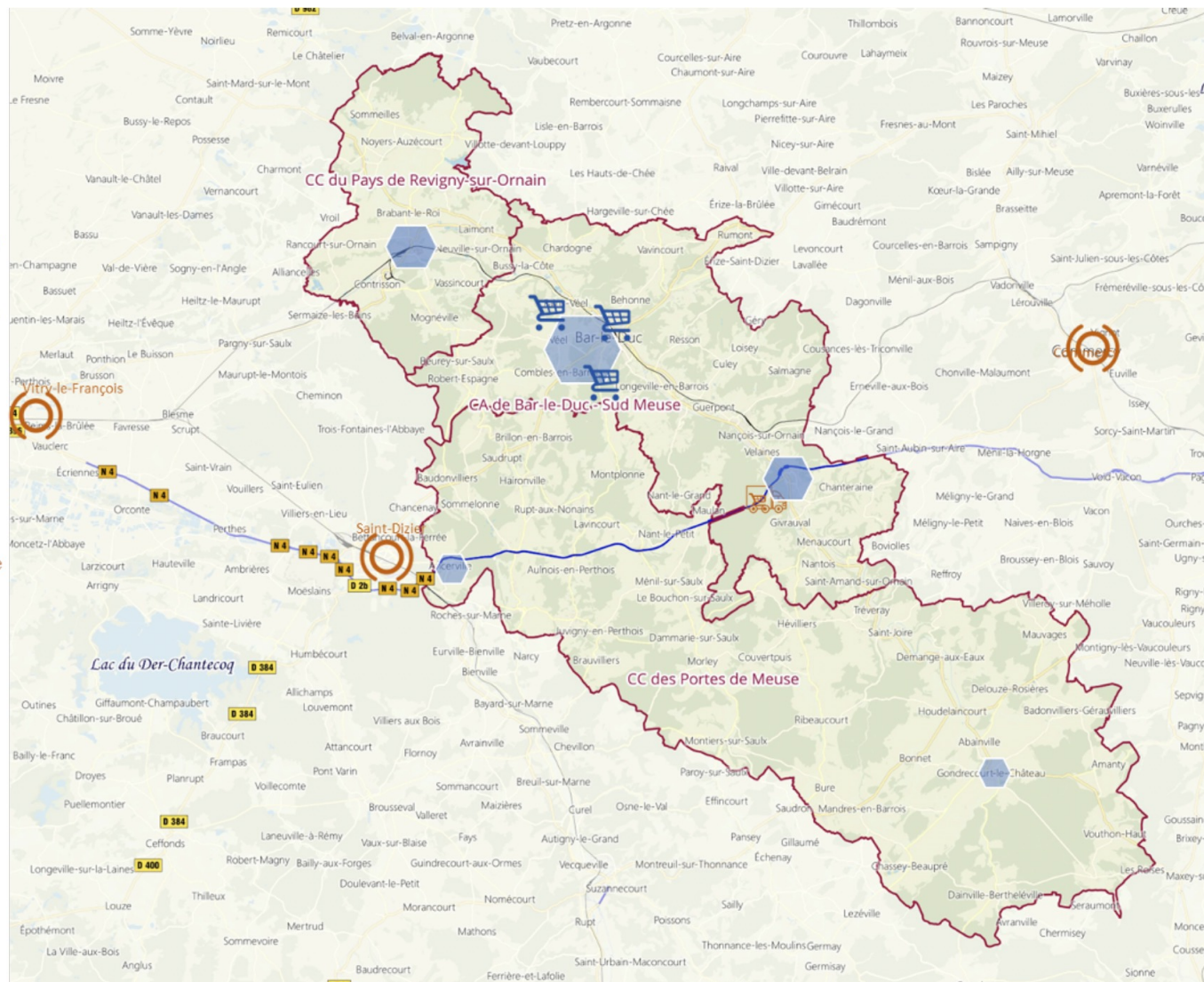
#### Secteurs d'implantation de périphérie

Commune	Typologie	Nom de la zone	Position vis-à-vis du tissu urbain	Potentiel de mixité	Typologie de mixité en plus de l'existant
Bar-le-Duc / Longeville-en-Barrois	Structurante	ZAC de la grande terre	disconnecté	oui	économique
Savonnières-devant-Bar	Structurante		intégré	oui	économique & habitat
Fains-Véel	Structurante		intégré	oui	habitat

## Partie 2 : Activités économiques, commerciales et logistiques (dont DAACL)

Localisation préférentielle des implantations commerciales

-  **Localisations préférentielles de centralités**  
Centralités urbaines principales
-  **Localisations préférentielles de centralités**  
Centralités urbaines relais
-  **Centralités urbaines de proximité**
-  **Localisation préférentielle de périphérie**
-  **Logistique commerciale**
-  **Pôles extraterritoriaux avec influence commerciale sur le territoire du SCOT**



## Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

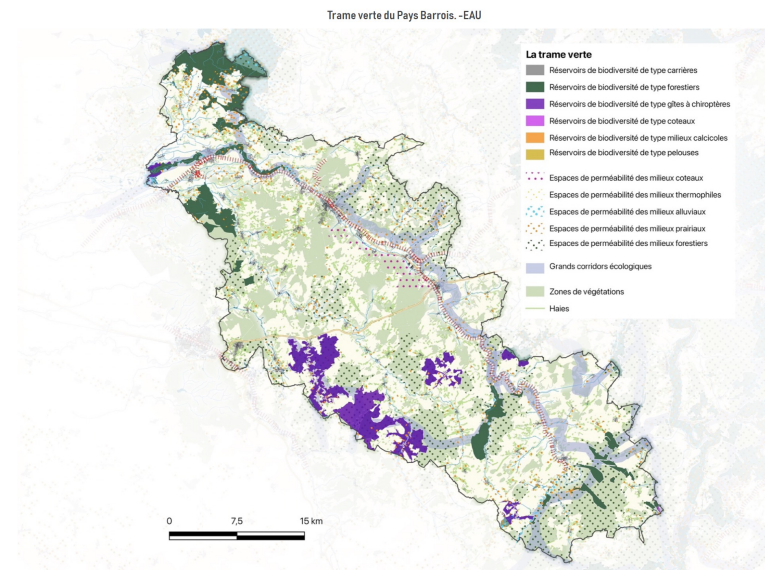
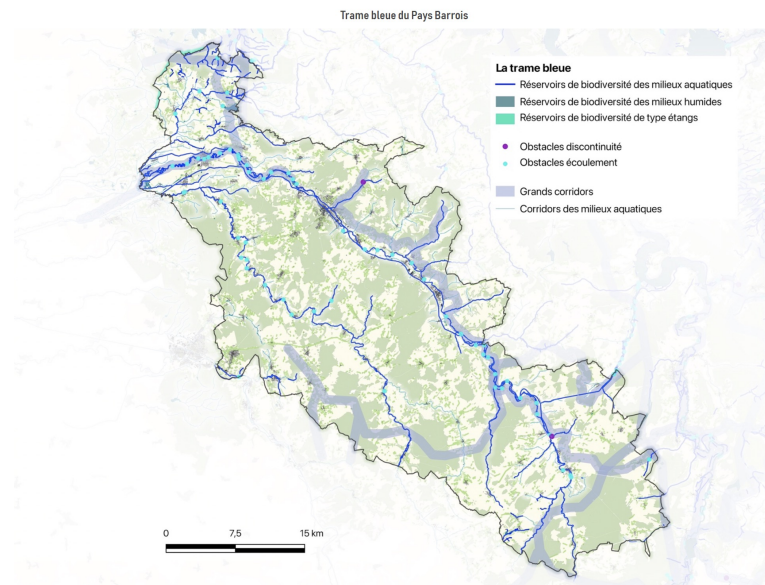
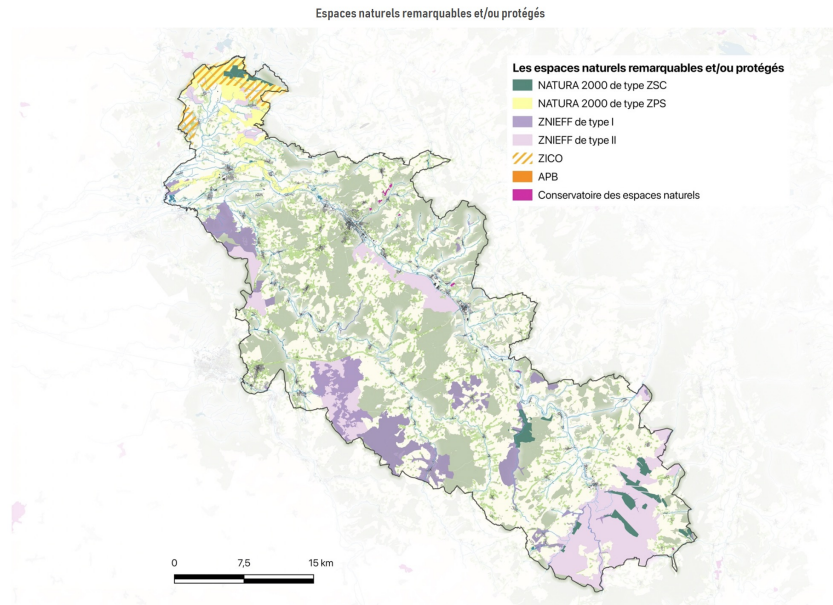
Axes stratégiques du PAS	Objectifs proposés pour le D00 dans la partie 3	
<p><b>Axe 1</b> Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional</p>	1.1 - Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée	13 – Déployer une approche foncière permettant d'atteindre le ZAN à 2050
	1.2 - Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales	-
	1.3 - Structurer les mobilités pour décloisonner le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux	14 – Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire
<p><b>Axe 2</b> Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité</p>	2.1 - Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique	-
	2.2 - Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient	13 – Déployer une approche foncière permettant d'atteindre le ZAN à 2050 14 – Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire
	2.3 - Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre	14 – Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire 16 – Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes & limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité
<p><b>Axe 3</b> Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois</p>	3.1 - Révéler les paysages et les patrimoines locaux	12 – Valoriser la diversité des paysages du territoire
	3.2 - Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière	11 – Assurer un réseau écologique préservé et fonctionnel en faveur du renforcement de la biodiversité locale 12 – Valoriser la diversité des paysages du territoire
	3.3 - Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement	11 – Assurer un réseau écologique préservé et fonctionnel en faveur du renforcement de la biodiversité locale 15 – Pérenniser une ressource en eau de qualité et en quantité suffisantes

# Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

Justification des objectifs relatifs à la transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

## Objectif 11 – Assurer un réseau écologique préservé et fonctionnel en faveur du renforcement de la biodiversité locale

Le territoire du Pays Barrois joue un rôle charnière dans la trame écologique régionale, reliant forêts domaniales, vallées fluviales et milieux agricoles. Cet objectif vise à préserver les réservoirs biologiques (zones humides, forêts, prairies calcicoles...) et à restaurer les corridors écologiques, indispensables à la circulation des espèces et à la résilience des écosystèmes face au dérèglement climatique. Le SCoT prévoit l'instauration de zones tampons, la gestion douce des lisières forestières, la préservation des ripisylvies, et la perméabilité des clôtures pour maintenir la fonctionnalité écologique du territoire. En lien avec les documents d'urbanisme, ces mesures permettront de limiter l'impact de l'urbanisation sur les milieux sensibles, tout en intégrant la biodiversité dans les espaces habités.

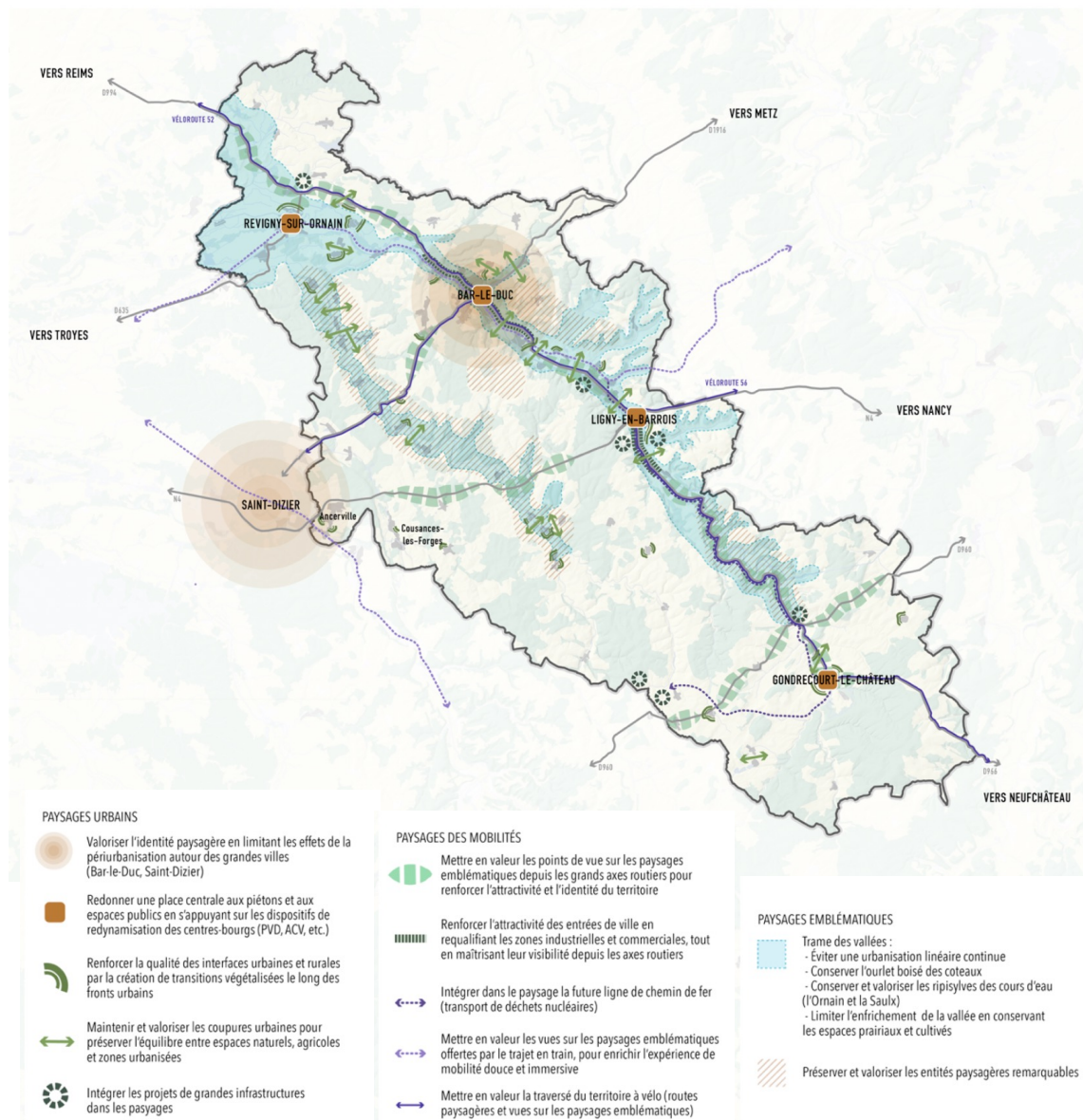


# Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

Valoriser la diversité des paysages du territoire

## Objectif 12 – Valoriser la diversité des paysages du territoire

Riche d'un patrimoine paysager marqué (vallées, forêts, bocages, canaux, centres historiques), le Pays Barrois fonde son attractivité sur la qualité de ses paysages. Le SCoT cherche à valoriser les structures paysagères existantes (ourlets boisés, haies, ripisylves, clairières agricoles), à renforcer les transitions urbaines-rurales, et à préserver la lisibilité des paysages emblématiques. L'enjeu est d'assurer une cohérence visuelle et identitaire, en évitant la banalisation architecturale, en encadrant les projets d'urbanisme ou d'équipements (ENR, agricoles, commerciaux) et en requalifiant les espaces publics et les entrées de villes. Ce travail contribue aussi à l'adaptation climatique (ombrage, désimperméabilisation, rafraîchissement urbain), au renforcement du cadre de vie et à la mise en valeur des centralités, notamment à travers des démarches d'urbanisme transitoire ou de renaturation.



# Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

## Objectif 13 – Déployer une approche foncière permettant d'atteindre le ZAN à 2050

Pour répondre à l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le SCoT adopte une stratégie fondée sur l'optimisation foncière, la reconversion des friches, la densification raisonnée et la limitation des extensions urbaines. Il cible un plafond de consommation de 100 ha d'ENAF entre 2021-2030 et 50 ha entre 2031-2040, en cohérence avec les objectifs du SRADDET Grand Est. Au moins 50 % des constructions neuves devront se faire en tissu urbain existant, avec un renforcement progressif de cet objectif par décennie. Cette approche permet de préserver la vocation agricole et écologique des sols, d'améliorer la performance des réseaux et équipements existants, et de limiter l'impact climatique de l'étalement. La stratégie comprend également des densités cibles différenciées selon les polarités et une planification des extensions en fonction des capacités résiduelles des tissus bâtis, tout en intégrant les principes d'urbanisme transitoire.

### Objectifs de densité des secteurs en extension à vocation résidentielle – en logements par hectare (densité brute)

Niveau de polarité	log/ha 1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie
Bar-le-Duc	25	30
couronne du pôle majeur	25	25
Pôles relais	20	20
Pôles de proximité	15	17
communes rurales	13	13

L'approche foncière ménage aussi des possibilités de développement économique pour le territoire. Les besoins des projets économiques déjà fléchés et participant à la redynamisation du territoire ont été intégrés dans les capacités théoriques des EPCI, toujours en compatibilité avec les objectifs du SRADDET Grand Est.

## Consommations programmées projetées

Secteurs géographiques	Objectifs de densification		Objectifs relatifs à la consommation économe des espaces agricoles, naturels et forestiers										
	Part minimum des constructions neuves à réaliser en enveloppe urbaine		Développement résidentiel en extension				Activités économiques		Autres usages (équipements, infrastructures locales, réseaux, etc.)		Enveloppe foncière en extension maximale		
	1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	Densité moyenne (log/ha)		Surfaces maxi (en ha) en extension		Surfaces maxi en extension (ha)		Surfaces maxi en extension (ha)		1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	Total 20 ans
Secteurs géographiques et polarités			1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	1 <sup>ère</sup> décennie	2 <sup>ème</sup> décennie	Total 20 ans
CA de Bar-le-Duc – Sud Meuse	50%	55%	18	23	22	10	14,3	4,0	11,5	7,7	47,0	22,4	70,2
Bar-le-Duc, ville-centre du pôle majeur	50%	55%	25	30	3	4							
Couronne du pôle majeur	50%	55%	25	25	4	1							
Pôles relais	50%	55%	20	20	2	2							
Pôles de proximité	50%	55%	15	17	3	2							
Communes rurales	50%	55%	13	13	10	1							
CC des Portes de Meuse	50%	55%	16	17	8	4	12,0	4,0	5,7	3,8	25,7	11,8	37,4
Pôles relais	50%	55%	20	20	3	2							
Pôles de proximité	50%	55%	15	17	3	1							
Communes rurales	50%	55%	13	13	2	1							
CC du Pays de Revigny-sur-Ormain	50%	55%	18	18	4	3	6,6	2,2	2,4	1,6	13,0	6,8	19,8
Pôles relais	50%	55%	20	20	2	1							
Pôles de proximité	50%	55%	15	17	1	1							
Communes rurales	50%	55%	13	13	1	1							
Ensemble - SCoT du Pays Barrois	50%	55%	17	21	34	17	32,8	10,9	19,7	13,1	86,5	41,0	127,5
Bar-le-Duc, ville-centre du pôle majeur	50%	55%	25	30	3	4							
Couronne du pôle majeur	50%	55%	25	25	4	1							
Pôles relais	50%	55%	20	20	7	5							
Pôles de proximité	50%	0,55	15	17	7	4							
Communes rurales	50%	0,55	13	13	13	3							

### Projets d'envergure régionale ou nationale hors évaluation de l'atteinte ZAN du territoire

Projet	Envergure	Localisation	Estimation de la consommation projetée
CIGEO	PENE	Bure	332 ha
Déviations RN 135	PENE	Velaines	46 ha
Parc'Innov	PER	Montiers-sur-Saulx	30 ha
Site d'enfouissement de déchets dangereux	PER	Laimont	20 ha
Transformateurs électriques	PEN	Ensemble du territoire	

## Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

### Objectif 14 – Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire

Dans un contexte d'urgence climatique, la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre est une priorité territoriale. Le SCoT fixe une trajectoire bas carbone à travers plusieurs leviers : rénovation thermique massive du parc bâti (public et privé), réduction des déplacements carbonés par la compacité urbaine, promotion de l'habitat passif ou à énergie positive, et soutien au télétravail et aux tiers-lieux. Il organise également un développement encadré des énergies renouvelables (ENR), notamment solaire, à implanter prioritairement sur des sites déjà artificialisés (friches, délaissés, bâtiments). Des règles précises encadrent les projets photovoltaïques pour éviter les conflits d'usage, protéger les paysages et préserver la biodiversité. Cette stratégie énergétique vise non seulement à réduire l'impact climatique du territoire, mais aussi à accroître sa souveraineté énergétique et son attractivité résidentielle.

### Objectif 15 – Pérenniser une ressource en eau de qualité et en quantité suffisantes

Face à l'augmentation des pressions sur la ressource en eau (sécheresses, pollution diffuse, artificialisation), le SCoT établit une stratégie préventive de gestion intégrée et durable de l'eau. Il s'agit de garantir un accès équitable et sécurisé à l'eau potable, notamment par la protection des aires d'alimentation de captage, le contrôle des pollutions agricoles et urbaines, et la rénovation des réseaux d'assainissement. Il encourage des solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, stockage local, infiltration) et l'adaptation des formes urbaines aux ressources disponibles. Le lien entre urbanisation, eau et milieux humides est renforcé pour concilier développement et équilibre écologique, tout en anticipant les effets du changement climatique sur la ressource.

### Objectif 16 – Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes & limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité

Le territoire, marqué par des épisodes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules), doit renforcer sa résilience systémique. Le SCoT vise à limiter la vulnérabilité des biens et des personnes par l'intégration des risques naturels (inondation, feu de forêt, mouvements de terrain) et technologiques dans tous les projets d'aménagement. Il recommande d'éviter les constructions dans les zones à risque, d'adapter les formes urbaines (îlots de fraîcheur, ventilation naturelle), de prévenir les nuisances (bruit, pollution, risques industriels), et de soutenir une urbanisation sobre et résiliente. Ces orientations renforcent la qualité de vie, la sécurité des habitants et la durabilité des projets, tout en participant à la maîtrise de la consommation d'espace et à la cohérence des politiques publiques (climat, santé, biodiversité).

## Partie 3. Transition écologique, climatique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'ENAF

### Objectif 14 – Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire

Dans un contexte d'urgence climatique, la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre est une priorité territoriale. Le SCoT fixe une trajectoire bas carbone à travers plusieurs leviers : rénovation thermique massive du parc bâti (public et privé), réduction des déplacements carbonés par la compacité urbaine, promotion de l'habitat passif ou à énergie positive, et soutien au télétravail et aux tiers-lieux. Il organise également un développement encadré des énergies renouvelables (ENR), notamment solaire, à implanter prioritairement sur des sites déjà artificialisés (friches, délaissés, bâtiments). Des règles précises encadrent les projets photovoltaïques pour éviter les conflits d'usage, protéger les paysages et préserver la biodiversité. Cette stratégie énergétique vise non seulement à réduire l'impact climatique du territoire, mais aussi à accroître sa souveraineté énergétique et son attractivité résidentielle.

### Objectif 15 – Pérenniser une ressource en eau de qualité et en quantité suffisantes

Face à l'augmentation des pressions sur la ressource en eau (sécheresses, pollution diffuse, artificialisation), le SCoT établit une stratégie préventive de gestion intégrée et durable de l'eau. Il s'agit de garantir un accès équitable et sécurisé à l'eau potable, notamment par la protection des aires d'alimentation de captage, le contrôle des pollutions agricoles et urbaines, et la rénovation des réseaux d'assainissement. Il encourage des solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, stockage local, infiltration) et l'adaptation des formes urbaines aux ressources disponibles. Le lien entre urbanisation, eau et milieux humides est renforcé pour concilier développement et équilibre écologique, tout en anticipant les effets du changement climatique sur la ressource.

### Objectif 16 – Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes & limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité

Le territoire, marqué par des épisodes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules), doit renforcer sa résilience systémique. Le SCoT vise à limiter la vulnérabilité des biens et des personnes par l'intégration des risques naturels (inondation, feu de forêt, mouvements de terrain) et technologiques dans tous les projets d'aménagement. Il recommande d'éviter les constructions dans les zones à risque, d'adapter les formes urbaines (îlots de fraîcheur, ventilation naturelle), de prévenir les nuisances (bruit, pollution, risques industriels), et de soutenir une urbanisation sobre et résiliente. Ces orientations renforcent la qualité de vie, la sécurité des habitants et la durabilité des projets, tout en participant à la maîtrise de la consommation d'espace et à la cohérence des politiques publiques (climat, santé, biodiversité).

# 5. Articulation avec les plans et programmes supérieurs



# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

En vertu des articles L.131-1 et L.131-2 du Code de l'urbanisme, le SCoT doit :

- Être compatible avec les documents et orientations, dont la liste est dressée ci-après. La compatibilité implique une obligation de non-contrariété aux orientations fondamentales de la norme supérieure, en laissant une certaine marge de manœuvre pour préciser et développer les orientations des documents ou normes supérieures ;
- Prendre en compte les documents, dont la liste est dressée ci-contre. La prise en compte implique une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés. Selon le Conseil d'État, la prise en compte impose de « ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt [de l'opération] et dans la mesure où cet intérêt le justifie » (CE, 9 juin 2004, 28 juillet 2004 et 17 mars 2010).

En respectant ses liens avec les documents d'ordre supérieur, il est dit « SCoT intégrateur ». Les PLUi qui s'élaboreront ensuite dans le Pays Barrois seront rendus compatibles avec le SCoT et respecteront ainsi les documents de rang supérieur

## Compatibilité avec les règles du SRADDET Grand Est

Le Schéma régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est a été adopté le 22 novembre 2019 par le Conseil Régional. Sa modification a été engagée en 2021 pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux d'aménagement.

Le DOO du SCoT du Pays Barrois comprend des règles le rendant compatible avec les règles du SRADDET (voir tableaux pages suivantes) :

- Règle n°1 : atténuer et s'adapter au changement climatique
- Règle n°2 : intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement, la construction et la rénovation
- Règle n°3 : améliorer la performance énergétique du bâti existant
- Règle n°4 : rechercher l'efficacité énergétique des entreprises
- Règle n°5 : développer les énergies renouvelables et de récupération
- Règle n°6 : améliorer la qualité de l'air
- Règle n°7 : décliner localement la trame verte et bleue
- Règle n°8 : préserver et restaurer la trame verte et bleue
- Règle n°9 : préserver les zones humides
- Règle n°10 : réduire les pollutions diffuses
- Règle n°11 : réduire les prélèvements d'eau
- Règle n°12 : favoriser l'économie circulaire
- Règle n°13 : réduire la production de déchets
- Règle n°14 : agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets.
- Règle n°15 : limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage
- Règle n°16 : sobriété foncière
- Règle n°17 : optimiser le potentiel foncier mobilisable
- Règle n°18 : développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine
- Règle n°19 : préserver les zones d'expansion des crues
- Règle n°20 : décliner localement l'armature urbaine
- Règle n°21 : renforcer les polarités de l'armature urbaine
- Règle n°22 : optimiser la production de logements
- Règle n°23 : concilier zones commerciales et vitalité des centres-villes
- Règle n°24 : développer la nature en ville
- Règle n°25 : limiter l'imperméabilisation des sols
- Règle n°26 : articuler les transports publics localement
- Règle n°27 : optimiser les pôles d'échanges
- Règle n°28 : renforcer et optimiser les plateformes logistiques multimodales.
- Règle n°29 : intégrer le réseau routier d'intérêt régional
- Règle n°30 : développer la mobilité durable des salariés

# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

## Les règles du SRADDET Grand Est

CHAPITRE I. CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE	Objectifs du DDO du SCoT du Pays Barrois correspondant
<p>Règle n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique</p> <p>Règle n°2 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement, la construction et la rénovation</p> <p>Règle N°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant</p> <p>Règle n°4 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises</p> <p>Règle n°5 : Développer les énergies renouvelables et de récupération</p> <p>Règle n°6 : Améliorer la qualité de l'air</p>	<p>Obj. 1 - Agir prioritairement sur le parc existant du Pays Barrois pour répondre aux besoins en logements</p> <p>Obj. 4 - Produire une offre en logements nécessaire aux besoins, sobre et frugale</p> <p>Obj. 8 - Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne</p> <p>Obj. 9 - Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable</p> <p>Obj. 13 - Déployer une approche foncière permettant d'atteindre le ZAN à 2050</p> <p>Obj. 14 - Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire</p> <p>Obj. 16 - Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes &amp; limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité</p>
CHAPITRE II. BIODIVERSITÉ ET GESTION DE L'EAU	
<p>Règle n°7 : Décliner localement la trame verte et bleue</p> <p>Règle n°8 : Préserver et restaurer la trame verte et bleue</p> <p>Règle n°9 : Préserver les zones humides</p> <p>Règle n°10 : Réduire les pollutions diffuses</p> <p>Règle n°11 : Réduire les prélèvements d'eau</p>	<p>Obj. 11 - Assurer un réseau écologique préservé et fonctionnel en faveur du renforcement de la biodiversité locale</p> <p>Obj. 15 - Pérenniser une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante</p> <p>Obj. 16 - Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes &amp; limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité</p>
CHAPITRE III. DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
<p>Règle n°12 : Favoriser l'économie circulaire</p> <p>Règle n°13 : Réduire la production de déchets</p> <p>Règle n°14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets.</p> <p>Règle n°15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage</p>	<p>Obj. 8 - Organiser les conditions d'un tissu économique pérenne</p> <p>Obj. 9 - Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable</p> <p>Obj. 14 - Améliorer la performance énergétique et diminuer l'impact climatique du territoire</p> <p>Obj. 16 - Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes &amp; limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité</p>

# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

## Les règles du SRADET Grand Est

CHAPITRE IV. GESTION DES ESPACES ET URBANISME	Objectifs du DOO du SCoT du Pays Barrois correspondant
<p>Règle n°16 : Sobriété foncière</p> <p>Règle n°17 : Optimiser le potentiel foncier mobilisable</p> <p>Règle n°18 : Développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine</p> <p>Règle n°19 : Préserver les zones d'expansion des crues</p> <p>Règle n°20 : Décliner localement l'armature urbaine</p> <p>Règle n°21 : Renforcer les polarités de l'armature urbaine</p> <p>Règle n°22 : Optimiser la production de logements</p> <p>Règle n°23 : Concilier zones commerciales et vitalité des centres-villes</p> <p>Règle n°24 : Développer la nature en ville</p> <p>Règle n°25 : Limiter l'imperméabilisation des sols</p>	<p>Obj. 1 - Agir prioritairement sur le parc existant du Pays Barrois pour répondre aux besoins en logements</p> <p>Obj. 2. Diversifier l'offre de logements aux besoins des parcours résidentiels</p> <p>Obj. 3 : Produire une offre en logements qui concourt au renouvellement de l'attractivité du pays barrois et le renforcement de ses polarités urbaine</p> <p>Obj. 4 - Produire une offre en logements nécessaire aux besoins, sobre et frugale</p> <p>Obj. 5 : Optimiser le maillage de services et d'équipements dans une recherche d'équilibre territorial</p> <p>Obj 6 : Mailler le pays barrois pour rationaliser les déplacements et engager leur transition vers la sobriété en carbone</p> <p>Obj. 10- Renforcer les complémentarités de l'offre commerciale au profit de centralités urbaines vivantes et dynamiques</p> <p>Obj. 12 - Valoriser la diversité des paysages du territoire</p> <p>Obj. 13 - Déployer une approche foncière permettant d'atteindre le ZAN à 2050</p> <p>Obj. 16 - Assurer la résilience du territoire face aux risques et aux conditions météorologiques extrêmes &amp; limiter les nuisances pour des conditions de vie de qualité</p>
CHAPITRE V. TRANSPORTS ET MOBILITÉS	
<p>Règle n°26 : Articuler les transports publics localement</p> <p>Règle n°27 : Optimiser les pôles d'échanges</p> <p>Règle n°28 : Renforcer et optimiser les plateformes logistiques multimodales.</p> <p>Règle n°29 : Intégrer le réseau routier d'intérêt régional</p> <p>Règle n°30 : Développer la mobilité durable des salariés</p>	<p>Obj 6 : Mailler le pays barrois pour rationaliser les déplacements et engager leur transition vers la sobriété en carbone</p> <p>Obj. 7 : Renforcer le rôle des modes de transports collectifs, ferroviaires et des pôles multimodaux</p> <p>Obj. 10- Renforcer les complémentarités de l'offre commerciale au profit de centralités urbaines vivantes et dynamiques</p>

# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

## Prise en compte des objectifs du SRADET Grand Est

Le SCoT s'assure de prendre en compte les Objectifs du SRADET Grand Est :

### AXE 1 : CHANGER DE MODELE POUR UN DEVELOPPEMENT VERTUEUX DE NOS TERRITOIRES

#### CHOISIR UN MODELE ENERGETIQUE DURABLE

- Objectif 1. Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050
- Objectif 2. Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti
- Objectif 3. Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte
- Objectif 4. Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique
- Objectif 5. Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie

#### VALORISER NOS RICHESSES NATURELLES ET LES INTEGRER DANS NOTRE DEVELOPPEMENT

- Objectif 6. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux et les paysages.
- Objectif 7. Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue
- Objectif 8. Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
- Objectif 9. Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Objectif 10. Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Objectif 11. Économiser le foncier naturel, agricole et forestier.

#### VIVRE NOS TERRITOIRES AUTREMENT

- Objectif 12. Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
- Objectif 13. Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
- Objectif 14. Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
- Objectif 15. Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique.
- Objectif 16. Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement
- Objectif 17. Réduire, valoriser et traiter nos déchets

### AXE 2 : DEPASSER LES FRONTIERES ET RENFORCER LA COHESION POUR UN ESPACE EUROPEEN CONNECTE

#### CONNECTER LES TERRITOIRES AU-DELA DES FRONTIERES

- Objectif 18. Accélérer la révolution numérique pour tous

- Objectif 19. Gommer les frontières et ouvrir le Grand Est à 360°
- Objectif 20. Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale

#### SOLIDARISER ET MOBILISER LES TERRITOIRES

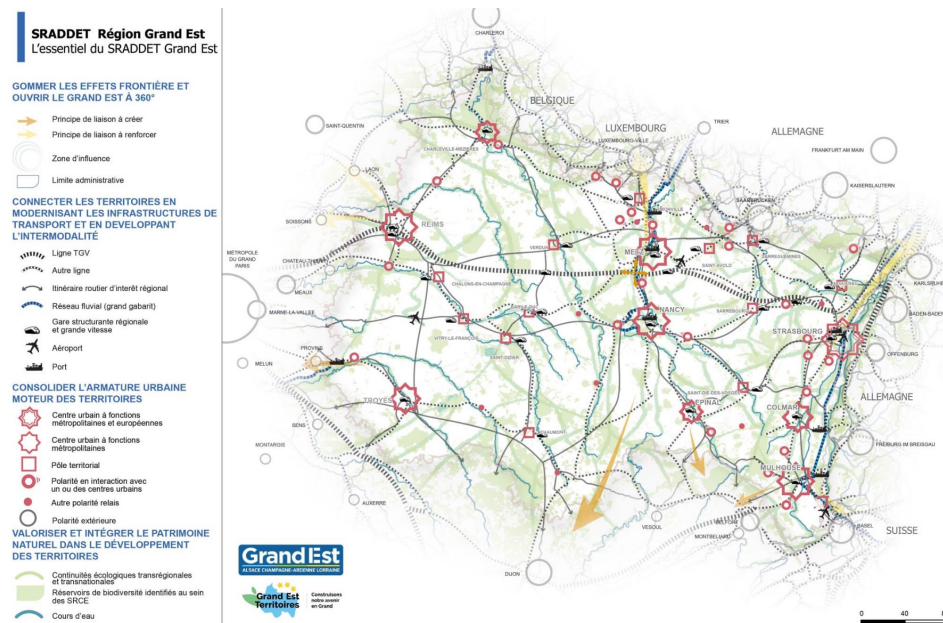
- Objectif 21. Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
- Objectif 22. Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires. 63
- Objectif 23. Optimiser les coopérations et encourager toute forme d'expérimentation
- Objectif 24. Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire ..

#### CONSTRUIRE UNE REGION ATTRACTIVE DANS SA DIVERSITE

- Objectif 25. Adapter l'habitat aux nouveaux modes de vie
- Objectif 26. Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle
- Objectif 27. Développer l'économie locale, ancrée dans les territoires
- Objectif 28. Améliorer l'offre touristique en prenant appui sur nos spécificités.

#### EN CONCLUSION, IMPLIQUER CHACUN POUR UN ELAN COLLECTIF

- Objectif 29. Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional
- Objectif 30. Rêver Grand Est et construire collectivement une image positive du territoire.



# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

## Prise en compte de l'Opération d'Intérêt National du Projet CIGEO

L'OIN d' Cigéo est prise en compte de façon globale dans le document de SCoT, avec des acteurs du projet ayant été impliqués tout au long de la procédure de révision. Les besoins fonciers et les attentes des porteurs de projet ont été pris en compte à la fois dans le Projet d'Aménagement Stratégique et dans le Document d'Orientations et d'Objectifs, qui fait mention du projet dans ses objectifs 1, 2, 5, 6 et 8, que ce soit pour anticiper les besoins des ouvriers de la phase chantier, pour anticiper l'accueil de salariés de manière plus pérenne ou de permettre le développement de services ou de commerces à proximité directe du site.

## SDAGE

Le SCoT est compatible avec le SDAGE Rhin-Meuse approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 18 mars 2022 pour la période 2022-2027 et le SDAGE Seine-Normandie approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 23 mars 2022 pour la période 2022-2027.

Le SDAGE Rhin-Meuse comprend 61 Orientations Fondamentales qui sont ventilées selon un ensemble de dispositions plus spécifiques, déclinées dans ce tableau :

	Thèmes des orientations fondamentales et dispositions					
	Eau et santé	Eau et pollution	Eau, nature et biodiversité	Eau et rareté	Eau et aménagement du territoire	Eau et gouvernance
<b>Eau et changement climatique, un enjeu chapeautant tous les autres : il est urgent d'agir !</b>	x	x	x	x	x	x
<b>Eau, nature et biodiversité</b> : préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, notre assurance-vie pour demain		x	x	x	x	x
<b>Eau et santé</b> : priorité à la diminution des pesticides et autres substances toxiques	x	x	x	x	x	x
<b>Eau et territoires</b> : l'eau et le vivant au cœur de notre cadre de vie	x	x	x	x	x	x
<b>Eau et mémoire</b> : gérer les impacts de l'arrêt de l'exploitation minière et les pollutions liées aux guerres mondiales, connaître le passé pour mieux appréhender l'avenir	x	x		x		x
<b>Eaux internationales</b> : une gestion concertée qui ne connaît pas de frontières						x

Le SDAGE Seine-Normandie comprend 5 Orientations Fondamentales :

- OF1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- OF2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- OF3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- OF4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques
- OF5 : Protéger et restaurer la mer et le littoral

## Pour répondre aux orientations fondamentales et aux objectifs de ces deux SDAGE, le SCoT du Pays Barrois :

- Identifie les éléments constitutifs de la trame bleue ainsi que les réservoirs de biodiversité liés aux milieux aquatiques et aux abords des cours d'eau (Obj. 11) ;
- Vise à préserver les patrimoines liés notamment aux activités situées proches des cours d'eau (Obj. 12) ;
- Intègre de nombreuses dispositions visant à réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, voire à favoriser des pratiques de désimperméabilisation et de végétalisation afin de limiter les effets de ruissellement et de faciliter l'infiltration (Obj. 6, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16).
- Intègre un objectif dédié à la pérennisation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif (Obj. 15) ;
- Intègre l'eau sans sa dimension « risque » et impose des pratiques d'urbanisme et d'aménagement qui évitent les constructions en zones humides notamment (Obj. 16).

# Articulation avec les plans et programmes supérieurs

## PGRI

Le SCoT doit être compatible avec le PGRI Rhin-Meuse approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 et avec le PGRI Seine-Normandie approuvé par arrêté le 3 mars 2022.

Ces deux PGRI comprennent des grands objectifs.

Le D00 du SCoT du Pays Barrois comprend des objectifs et des orientations (en orange ci-après) qui visent à y répondre :

Le **PGRI des districts du Rhin et de la Meuse** comporte 5 objectifs principaux :

- Objectif 1 – Favoriser la coopération entre les acteurs
- Objectif 2 – Améliorer la connaissance et développer la culture du risque (Obj. 15 & 16)
- Objectif 3 – Aménager durablement les territoires (Obj. 1, 4, 9, 13, 14, 15 & 16)
- Objectif 4 – Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (Obj. 15 & 16)
- Objectif 5 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale (Obj.16)

Le **PGRI du bassin Seine-Normandie** comporte 4 grands objectifs :

- Objectif 1 – Aménager le territoire de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité (Obj. 1, 4, 9, 13, 14, 15 & 16)
- Objectif 2 – Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages (Obj. 16)
- Objectif 3 – Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se

préparer à gérer la crise

- Objectif 4 – Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

## Schéma Régional des Carrières

Le SCoT est compatible avec le Schéma Régional des Carrières approuvé par arrêté Préfectoral n°2024/665 du 27 novembre 2024. Le PETR du Pays Barrois a été consulté au titre de Personne Publique Associée porteuse de SCoT en juillet 2023. Ses objectifs ainsi que ses cartographies synthétiques ont été intégrés notamment au Document d'Orientations et d'Objectifs (Obj. 9 – Renforcer les activités primaires en les inscrivant dans une logique durable).

Les objectifs du SRCE sont les suivants :

- Objectif n°1 : Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires
- Objectif n°2 : Préserver le patrimoine environnemental du territoire
- Objectif n° 3 : Connaître et suivre la mise en œuvre du SRC pour une meilleure prise en compte de ses orientations

## 6. Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT



## Indicateurs de suivi – Partie 1 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services

Objectifs du D00	Indicateurs de suivi	Source(s)
<b>OBJECTIF 1 : AGIR PRIORITAIREMENT SUR LE PARC EXISTANT DU PAYS BARROIS POUR REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements vacants remis sur le marché</li> <li>• Nombre de logements ayant fait l'objet de subventions en faveur de la réhabilitation</li> <li>• Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique efficace</li> <li>• Nombre de logements démolis</li> </ul>	<p>INSEE, recensement de la population Intercommunalités / autorité territoriale référente en matière d'OPAH</p> <p>DREAL / Etat Documents d'urbanisme locaux</p>
<b>OBJECTIF 2. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS DES PARCOURS RESIDENTIELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie et taille des nouveaux logements</li> <li>• Localisation des programmes spécifiques</li> <li>• Evolution de la réponse aux besoins des publics particuliers (gens du voyage, seniors, jeunes ménages, travailleurs CIGEO)</li> <li>• Evolution du taux et du nombre de logements locatifs aidés</li> </ul>	<p>Autorisations d'urbanisme / programmes de logements SITADEL DREAL / RPLS / bailleurs sociaux locaux</p>
<b>OBJECTIF 3 : PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS QUI CONCOURT AU RENOUELEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU PAYS BARROIS ET LE RENFORCEMENT DE SES POLARITES URBAINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de logement dans les polarités et dans les communes rurales, par intercommunalité et au sein du pôle majeur, au sein de l'espace de proximité de Cigéo</li> <li>• Nombre de logements commencés et répartition par niveau de pôle et intercommunalités</li> <li>• Evolution de la répartition du parc de logements entre typologie – résidences principales / résidences secondaires et occasionnelles / logements vacants</li> </ul>	<p>INSEE, recensement de la population CA de Bar le Duc Sud Meuse, COPARY, CC Portes de Meuse SITADEL (DREAL)</p>
<b>OBJECTIF 4 : PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS NECESSAIRE AUX BESOINS SOBRE ET FRUGALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité des nouvelles opérations de logements</li> <li>• Nombre et part des logements réalisés en enveloppe urbaine : effectivement et hypothèses démontrées dans les documents d'urbanisme locaux (étude de capacité foncière au sein de l'enveloppe urbaine constituée)</li> <li>• Surfaces de friches identifiées pour le renouvellement urbain et politiques publiques mises en œuvre pour leur réutilisation</li> <li>• Rapport entre potentiel foncier brut en enveloppe urbaine et potentiel foncier mobilisable</li> </ul>	<p>Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme Fichiers fonciers (DGFiP) Intercommunalités du Pays Barrois</p>
<b>OBJECTIF 5 : OPTIMISER LE MAILLAGE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DANS UNE RECHERCHE D'EQUILIBRE TERRITORIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre d'équipements et de services de gamme intermédiaire et supérieure</li> <li>• Evolution du taux d'équipements dans les différents domaines stratégiques : services aux particuliers, établissements scolaires primaire et secondaire</li> <li>• Evolution du niveau de desserte par les transports collectifs cadencés</li> <li>• Projets de mobilité innovante / hybride</li> </ul>	<p>INSEE, Base permanente des équipements Datafrance Intercommunalités du Pays Barrois DataFrance</p>
<b>OBJECTIF 6 : MAILLER LE PAYS BARROIS POUR RATIONALISER LES DÉPLACEMENTS ET ENGAGER LEUR TRANSITION VERS LA SOBRIÉTÉ EN CARBONE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la densité en logements à proximité des arrêts de transport collectif</li> <li>• Evolution des pratiques de covoiturage et d'autopartage</li> <li>• Evolution des parts modales entre les différents modes de déplacement</li> <li>• Aménagements en faveur des nouvelles formes de mobilité</li> <li>• Ampleur des secteurs pacifiés, voire interdits à l'automobile (véhicule léger)</li> <li>• Mètre(s) linéaire(s) d'itinéraires cyclables et services associés</li> </ul>	<p>Documents d'urbanisme locaux Fichiers fonciers (DGFiP) Documents d'urbanisme locaux/ autorisation d'urbanisme Intercommunalités du Pays Barrois</p>
<b>OBJECTIF 7 : RENFORCER LE ROLE DES MODES DE TRANSPORTS COLLECTIFS, FERROVIAIRES ET DES POLES MULTIMODAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la desserte en transport collectif : réseau à haute mobilité, gare / arrêt ferroviaire, bus à haut niveau de service</li> <li>• Evolution de la fréquentation des transports en commun</li> </ul>	<p>Autorité(s) organisatrice(s) des mobilités</p>

## Indicateurs de suivi – Partie 2 –

Objectifs du D00	Indicateurs de suivi	Source(s)
<b>OBJECTIF 8 : ORGANISER LES CONDITIONS D'UN TISSU ECONOMIQUE PERENNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois total</li> <li>• Indice de concentration de l'emploi (rapport emplois / actifs occupés)</li> <li>• Nombre d'emplois dans les extensions des zones d'activités économiques</li> <li>• Nombre de formations et évolution d'étudiants formés</li> <li>• Evolution de la densité d'emplois dans les secteurs d'activités</li> </ul>	ACOSS – Données URSSAF INSEE, recensement de la population Analyse SIG
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces artificialisées et surfaces programmées dans les documents d'urbanisme locaux</li> <li>• Trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols</li> <li>• Rapports triennaux de la consommation d'espaces NAF et d'artificialisation des sols</li> <li>• Rotation des activités économiques au sein des espaces dédiés</li> <li>• Evolution des surfaces disponibles et des friches au sein des zones d'activités économiques.</li> </ul>	Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme Observatoire national de l'artificialisation des sols / OSC Grand Est
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la capacité d'hébergement professionnel sur le territoire : camping, hôtellerie, chambre d'hôtes, etc.</li> <li>• Taux de remplissage des établissements</li> <li>• Evolution de la fréquentation des monuments et des sites d'intérêt</li> </ul>	Office du tourisme départemental et local Agence de développement touristique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes de déchets industriels revalorisés</li> </ul>	Professionnels du secteur, gestionnaires des déchetteries
<b>OBJECTIF 9 – RENFORCER LES ACTIVITES PRIMAIRES EN LES INSCRIVANT DANS UNE LOGIQUE DURABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des surfaces agricoles               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont évolution des surfaces de cultures permanentes,</li> <li>• Dont évolution des surfaces à vocation de pâturage / prairies</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'exploitations agricoles</li> <li>• Construction de nouveaux bâtiments agricoles : localisation, insertion paysagère, emprises au sol</li> <li>• Nombre d'équipements de transformation de produits agricoles</li> <li>• Nombre d'activités de diversification des exploitations agricoles</li> </ul>	Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme Observatoire national de l'artificialisation des sols / OSC Grand Est RGA, AGRESTE, CASMB, Fichiers fonciers (DGFIP) Intercommunalité, INSEE SIRENE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des surfaces naturelles</li> <li>• Evolution des surfaces forestières</li> <li>• Nombre d'équipements de transformation de la ressource bois filière amont / filière aval</li> </ul>	Intercommunalité, INSEE SIRENE ONB, CNPF ; OSC Grand Est
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volumes prélevés par ressources stratégiques</li> <li>• Perspectives de la ressource à 10 / 20 ans</li> <li>• Protection des secteurs stratégiques pour la ressource GIRN</li> </ul>	UNICEM Région Grand Est ; DREAL Grand Est
<b>OBJECTIF 10- RENFORCER LES COMPLEMENTARITES DE L'OFFRE COMMERCIALE AU PROFIT DE CENTRALITES URBAINES VIVANTES ET DYNAMIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la diversité et du nombre des commerces et services présents au sein des centralités urbaines et villageoises</li> <li>• Localisation et surfaces de vente autorisées (en mètre carré de surface de vente) en centralité</li> <li>• Réglementation des documents d'urbanisme locaux en matière de commerce</li> <li>• Dispositifs mis en œuvre pour traiter la vacance commerciale</li> <li>• Avancement des projets de réaménagement / amélioration de la qualité paysagère des sites d'implantation périphérique</li> </ul>	Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme INSEE BPE ou base privée en matière de commerce ; terrain Autorisation d'exploitation commerciale (CDAC / CNAC)

# Indicateurs de suivi – Partie 3 – Transitions environnementales, énergétiques et climatiques

Objectifs du D00	Indicateurs de suivi	Source(s)
<b>OBJECTIF 11 – ASSURER UN RESEAU ECOLOGIQUE PRESERVE ET FONCTIONNEL EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE LOCALE</b>	Voir évaluation environnementale du SCoT du Pays Barrois	
<b>OBJECTIF 12 – VALORISER LA DIVERSITE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du mètre linéaire de haies bocagères</li> <li>Evolution des surfaces boisées</li> <li>Traitement des secteurs d'entrées de ville</li> <li>Identification de cônes de vue sur le grand paysage et les paysages urbains</li> </ul>	BDTOPO (végétation) IGN BD Haies IGN Documents d'urbanisme locaux / OAP sectorielles ou thématiques
<b>OBJECTIF 13 – DEPLOYER UNE APPROCHE FONCIERE PERMETTANT D'ATTEINDRE LE ZAN A 2050</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface consommée en extension par intercommunalité et par niveau de pôle</li> <li>Surface artificialisée entre 2025 et 2035, puis entre 2035 et 2045</li> <li>Evolution des enveloppes urbaines du SCoT</li> <li>Répartition de la consommation d'espaces NAF entre les 3 destinations d'utilisation : résidentiel / économique / autres</li> <li>Part de la surface de bâtiments économiques réalisés en enveloppe urbaine</li> <li>Cohérence entre la réglementation d'urbanisme (tous types) et les objectifs de densification</li> </ul>	Fichiers fonciers (DGFIP) CEREMA, observatoire de l'observation de l'artificialisation des sols Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des logements réalisés dans l'enveloppe urbaine</li> <li>Part des logements réalisés en extension</li> <li>Densité moyenne communale des secteurs d'extension urbaine</li> <li>Potentiel identifié pour la réalisation de logements au sein de l'enveloppe urbaine</li> </ul>	Fichiers fonciers (DGFIP) Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avancement des opérations de restructuration des espaces déjà artificialisés</li> <li>Réalisation d'opérations de désartificialisation, de renaturation et de renouvellement urbain</li> <li>Inscription d'objectifs de végétalisation et de pleine terre dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme</li> <li>Part des espaces verts ou de nature / loisirs prévus dans les opérations d'aménagement</li> </ul>	Documents d'urbanisme locaux / autorisation d'urbanisme Intercommunalités / communes
<b>OBJECTIF 14 – AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET DIMINUER L'IMPACT CLIMATIQUE DU TERRITOIRE</b>		
<b>OBJECTIF 15 – PERENNISER UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITE ET EN QUANTITE SUFFISANTE</b>	Voir évaluation environnementale du SCoT du Pays Barrois	
<b>OBJECTIF 16 – ASSURER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES ET AUX CONDITIONS METEOROLOGIQUES EXTREMES &amp; LIMITER LES NUISANCES POUR DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE</b>		